

Procédures relatives à l'admission et à l'inscription dans un programme menant à un diplôme d'études collégiales (DEC)


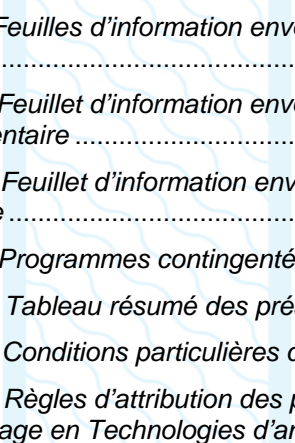
MODALITÉS D'APPLICATION DU
RÈGLEMENT RELATIF À L'ADMISSION ET À L'INSCRIPTION
DANS UN PROGRAMME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

ADMISSION AUTOMNE 2021 et HIVER 2022

Version approuvée par la Commission des études
Le 8 décembre 2020

Table des matières

Objet et champ d'application	4
Responsabilités	4
Exceptions	4
Entrée en vigueur, mise à jour et diffusion	4
SECTION I - INFORMATIONS SUR LES PROCÉDURES ET LES CONDITIONS D'ADMISSION	5
I.1 Le processus d'admission et les dates limites	5
I.2 Conditions générales d'admission	5
I.2A Être diplômé à l'ordre secondaire en respectant une des situations suivantes :	5
I.2B Admission sur la base d'une formation jugée équivalente.....	5
I.2C L'admission sur la base d'une formation et d'une expérience jugées suffisantes	6
I.3 Test d'évaluation des compétences en français	7
I.4 L'offre d'admission	7
SECTION II - CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION	8
II.1 Cours préalables	8
II.2 Conditions particulières locales	8
SECTION III - PROCÉDURES DE SÉLECTION	8
III.1 Contingentements et capacités d'accueil.....	8
III.2 Procédures de sélection.....	9
SECTION IV - CONDITIONS PARTICULIÈRES D'INSCRIPTION	9
IV.1 Préalables du niveau secondaire	9
IV.2 Français.....	10
IV.3 Classement en langue seconde et en langue étrangère	11
IV.4 Cours et cours-stage spécifiques.....	11
IV.5 Conditions particulières de réinscription à la suite d'une absence	12
SECTION V - ACTIVITÉS DE MISE À NIVEAU ET MESURES PARTICULIÈRES D'ENCADREMENT	12
V.1 Activités de mise à niveau (cours de niveau secondaire).....	12
V.2 Mesures particulières d'encadrement	12
ANNEXE A <i>Tableau résumé du processus d'admission et des dates importantes d'échéance</i>.....	13
ANNEXE B <i>Informations relatives au test d'évaluation de compétences en français Bright</i>.....	17
ANNEXE C <i>Document d'information sur l'admission, sur la base d'une formation et d'une expérience jugées suffisantes</i>.....	19
ANNEXE D <i>Tableau des conditions particulières d'admission et des préalables spécifiques</i>.....	21
ANNEXE E <i>Conditions particulières locales d'admission et Conditions particulières d'inscription</i>.....	23
ANNEXE F <i>Lettre aux personnes candidates admises conditionnellement en Sciences, lettres et arts</i>.....	33
ANNEXE G <i>Documents d'information remis aux personnes candidates admises conditionnellement en Soins préhospitaliers d'urgence</i>	35
ANNEXE H <i>Feuilles d'information envoyées aux personnes candidates admises conditionnellement en Techniques policières et Feuille expliquant le processus de sélection en Techniques policières</i>.....	43



ANNEXE I Feuilles d'information envoyées aux personnes candidates admises conditionnellement en Soins infirmiers	47
ANNEXE J Feuillelet d'information envoyé aux personnes candidates admises conditionnellement en Techniques d'hygiène dentaire	52
ANNEXE K Feuillelet d'information envoyé aux personnes candidates admises conditionnellement en Techniques de diététique	57
ANNEXE L Programmes contingentés ou ayant une capacité d'accueil limitée.....	60
ANNEXE M Tableau résumé des préalables secondaires compris dans la programmation.....	62
ANNEXE N Conditions particulières de réinscription à la suite d'une absence.....	64
ANNEXE O Règles d'attribution des places de stage et Condition pour l'attribution d'un stage manquant ou reprise de stage en Technologies d'analyses biomédicales (140.C0).....	70

Objet et champ d'application

Ce document constitue un complément au *Règlement relatif à l'admission et à l'inscription dans un programme d'études collégiales du Cégep de l'Outaouais*. Son objet est de préciser les modalités d'application dudit *Règlement*, notamment en explicitant les conditions particulières d'admission et en prévoyant, le cas échéant, le détail des processus de sélection dans les programmes menant à un diplôme d'études collégiales (DEC) du Cégep de l'Outaouais.

Le présent document s'applique à toutes les personnes candidates pour lesquelles le Cégep de l'Outaouais reçoit une demande d'admission dans un programme menant à un diplôme d'études collégiales (DEC) pour les sessions d'automne 2021 et d'hiver 2022, ainsi qu'à tous ceux inscrits à ces sessions.

Responsabilités

La Direction adjointe des études responsable du *Service d'aide à la réussite et au cheminement scolaire* est responsable de la mise à jour et de l'application des modalités d'admission, d'inscription et de sélection prévues au présent document.

Tout le personnel du *Service d'aide à la réussite et au cheminement scolaire* veille à ce que :

- ▀ les candidates et candidats potentiels obtiennent les informations justes et pertinentes afin qu'ils puissent prendre une décision éclairée en lien avec leur demande d'admission;
- ▀ la confidentialité des données soit respectée;
- ▀ les dossiers soient traités et analysés de façon juste et équitable.

La personne candidate doit compléter les processus de demande d'admission, d'inscription et de sélection dans les délais prescrits selon les modalités du *Service régional d'admission du Montréal métropolitain* (SRAM) et du Cégep. Elle doit aussi respecter les conditions édictées dans le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) et le *Règlement relatif à l'admission et à l'inscription dans un programme d'études collégiales du Cégep de l'Outaouais*. Le Cégep n'est pas tenu responsable si la personne candidate n'a pas bien consulté ou interprété les documents de référence, si elle a reçu des informations erronées d'une partie externe, si elle a manqué une date limite ou si elle n'a pas suivi les consignes du SRAM ou du Cégep.

Exceptions

Tout cas d'exception non prévu aux présentes modalités d'admission, d'inscription et de sélection est traité par la Direction adjointe des études responsable du *Service d'aide à la réussite et au cheminement scolaire* et l'équipe des aides pédagogiques individuelles. Si nécessaire, une personne-ressource est consultée. La prise de décision est guidée par les principes d'équité et de réussite scolaire.

Entrée en vigueur, mise à jour et diffusion

Les présentes modalités d'admission, d'inscription et de sélection entrent en vigueur le 1^{er} mars 2021, date limite pour la réception des demandes d'admission (tour 1) pour la session d'automne 2021.

Ce document est mis à jour annuellement et diffusé avant la période d'admission pour la session d'automne suivante. Il est rendu disponible au registrariat des campus Gabrielle-Roy et Félix-Leclerc et publié sur le site internet du Cégep de l'Outaouais.

SECTION I - INFORMATIONS SUR LES PROCÉDURES ET LES CONDITIONS D'ADMISSION

I.1 Le processus d'admission et les dates limites

Le processus d'admission doit respecter les échéanciers prescrits par le *Service régional d'admission du Montréal métropolitain* (SRAM) et le calendrier scolaire du Cégep.

Un tableau résumé du processus d'admission et des dates importantes d'échéance est fourni en annexe (A) à titre indicatif seulement. Ce document d'information est rendu disponible au registrariat des campus Gabrielle-Roy et Félix-Leclerc et diffusé auprès des conseillères et conseillers d'orientation et des autres partenaires en information scolaire et professionnelle de la région.

I.2 Conditions générales d'admission

I.2A Être diplômé à l'ordre secondaire en respectant une des situations suivantes :

La personne candidate doit détenir un diplôme d'études secondaires (DES) au secteur jeunes ou au secteur adultes.

Elle peut aussi détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) et avoir réussi les matières suivantes :

- Langue d'enseignement de la 5^e secondaire
- Langue seconde de la 5^e secondaire
- Mathématique de la 4^e secondaire (ou les unités à l'éducation des adultes respectant cette condition générale d'admission).

Le certificat d'équivalence d'études secondaires (CEES) du Ministère¹ est reconnu équivalent au diplôme d'études secondaires (DES) pour l'admission à un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC). Le titulaire du CEES est réputé satisfaire aux conditions générales d'admission énoncées à l'article 2 du RREC, à l'exception de celle en langue seconde de la 5^e secondaire. Le CEES n'atteste pas d'un niveau de maîtrise en langue seconde.

Ainsi, les personnes candidates ayant le CEES devront réussir un cours de mise à niveau en langue seconde de la 5^e secondaire dans un établissement d'enseignement secondaire **durant leur première session** au Cégep.

De plus, le Cégep de l'Outaouais exige que les personnes candidates ayant uniquement le CEES soient d'abord inscrites au cours de renforcement en français (601-013-HU) afin de favoriser leur réussite scolaire.

Finalement, rappelons que le CEES ne permet pas aux personnes candidates d'être admises à un programme comportant des conditions particulières d'admission. Le cas échéant, les préalables ministériels du programme choisi doivent être réussis ou en voie de réussite afin que le candidat puisse obtenir une offre d'admission conditionnelle.

I.2B Admission sur la base d'une formation jugée équivalente

Pour être admissible, l'élève doit posséder une formation jugée équivalente ou supérieure à la 5^e secondaire par le collège. Les formations considérées peuvent être, par exemple :

- la formation suivie à l'extérieur du Québec;
- les études collégiales hors DEC;
- les études universitaires (la personne a réussi au moins 30 crédits d'études universitaires)
- la scolarisation à la maison.

1 À moins d'avis contraire, l'appellation « Ministère » dans ce document réfère au Ministère de l'Enseignement supérieur (MES).

I.2C L'admission sur la base d'une formation et d'une expérience jugées suffisantes

La personne candidate ne détenant pas un diplôme d'études secondaires (DES) ou une formation jugée équivalente désirant être admise sur la base d'une formation et d'une expérience jugées suffisantes doit l'indiquer au Cégep au moment de sa demande d'admission au tour 1 du SRAM.

Pour ce faire, elle doit annexer à sa demande une lettre qui :

- ▮ démontre qu'elle a interrompu ses études à temps plein pendant une période cumulative d'au moins 24 mois conformément à l'article 2.2 du *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC);
- ▮ résume ses acquis scolaires et expérientiels afin de démontrer que la combinaison de formation et d'expérience qu'elle a acquise est suffisante pour poursuivre des études dans un programme d'études menant au DEC.

Si la personne candidate répond à ces premiers critères d'admissibilité, elle recevra une offre d'admission conditionnelle et devra remplir les conditions suivantes dans l'ordre indiqué et selon les délais prescrits :

- ▮ fournir la preuve qu'elle a interrompu ses études à temps plein pendant une période cumulative d'au moins 24 mois;
- ▮ fournir une preuve de réussite du *GED* (tests du *General Educational Development Testing Service*);
- ▮ fournir les pièces justificatives demandées (curriculum vitae et portfolio comprenant des lettres de recommandation d'employeurs ou des lettres de recommandation, des relevés de notes et des attestations de cours réussis et de formations suivies).

L'analyse du dossier de la personne candidate peut comprendre une *reconnaissance des acquis et des compétences* (RAC), démarche qui exige des frais de sa part.

Si nécessaire, un comité d'admission formé de la conseillère pédagogique, de l'aide pédagogique et d'une enseignante ou un enseignant du programme concerné analysera le dossier pour déterminer l'admissibilité de la personne candidate. À la suite de l'analyse du dossier, le comité d'admission peut exiger une entrevue avec la personne candidate afin de décider du retrait ou du maintien de l'offre d'admission conditionnelle. De plus, le comité d'admission peut imposer des activités de mise à niveau, soit des cours ou des mesures particulières d'encadrement, à la personne candidate admise sur la base d'une formation et d'une expérience jugées suffisantes. L'offre d'admission sera retirée si l'une ou l'autre des conditions ou modalités n'est pas respectée.

À titre indicatif seulement, un exemple de la feuille d'informations explicitant les modalités d'application de cet article est fourni en annexe (C).

Les programmes pour lesquels une admission sur la base d'une formation et d'une expérience jugées suffisantes sera possible sont :

230.AA	Technologie de la géomatique / Cartographie
243.A0	Technologie de systèmes ordinés
322.A0	Techniques d'éducation à l'enfance
351.A0	Techniques d'éducation spécialisée
393.B0	Techniques de la documentation
412.AA	Techniques de bureautique / Gestion du travail administratif
570.E0	Design d'intérieur

Il importe de noter que les personnes candidates admises sur cette base doivent aussi réussir les préalables spécifiques du programme concerné.

I.3 Test d'évaluation des compétences en français

Le test d'évaluation des compétences en français retenu par le Cégep est le test Bright. La réussite de ce test est exigée comme condition d'admission pour tout candidat ne détenant pas un *Diplôme d'études secondaires* (DES), secteur francophone, décerné par la Ministre de l'Enseignement supérieur du Québec.

À titre indicatif, une copie de la feuille d'informations explicitant les modalités d'application de cet article est fournie en annexe (B).

Une exemption à cet article est accordée à la personne candidate ayant :

- un diplôme d'études secondaires (DES), secteur francophone, d'une autre province du Canada;
- réussi des cours de français (langue première) de niveau universitaire au Canada;
- un diplôme d'études de la France jugé équivalent ou supérieur au DES;
- obtenu un résultat global d'au moins 500 points (niveau C1 du CECR) dans un test de langue française reconnu par le Cadre européen commun de référence pour les langues de l'Union européenne;
- à qui le Cégep de l'Outaouais reconnaît exceptionnellement une équivalence, sur la base d'une évaluation locale, au cours 601-013-HU *Renforcement en français, langue d'enseignement* ou bien au cours de *Français, langue d'enseignement de la 5^e secondaire*.

Les personnes candidates qui sont référées par un ordre professionnel (afin de compléter un parcours de formation prescrit par cet ordre) doivent compléter et réussir le test Bright avec un score minimal de 3.7. Sinon, leur admission au Cégep sera refusée au même titre que toute personne candidate qui soumet une demande d'admission à un programme menant au DEC.

Exceptionnellement, une personne candidate qui ne peut passer le test Bright en raison du fait que ce test n'est pas disponible dans son pays pourra recevoir une offre d'admission sous réserve et, le cas échéant, sera obligatoirement inscrite au cours *Renforcement en Français, langue d'enseignement* (601-013-HU).

Les personnes candidates qui n'obtiennent pas le score requis de 3.7 au test Bright et ayant obtenu un score entre 2.9 et 3.6 sont admissibles au cheminement Tremplin DEC-Accès français avec un cours d'amélioration en français de six heures par semaine (offert sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions). Ce cours doit être réussi pour permettre l'admission aux programmes réguliers menant au DEC du Cégep de l'Outaouais.

Une personne candidate qui obtient un score entre 3.7 et 4.1 sera obligatoirement inscrite au cours *Renforcement en français, langue d'enseignement* (601-013-HU). Un score de 4.2 est requis pour une inscription au cours de français *Écriture et littérature* (601-101-MQ).

I.4 L'offre d'admission

La personne candidate de niveau secondaire doit être en voie de réussir tous les cours nécessaires à l'obtention du DES ainsi que tous les cours préalables au programme pour recevoir une offre d'admission conditionnelle. Exceptionnellement, la personne candidate avec un cours en voie d'échec (note cumulative inférieure à 50 %) ou avec deux cours en voie d'échec (note cumulative entre 50 % et 59 %) peut recevoir une offre d'admission conditionnelle.

La personne candidate de niveau collégial ayant échoué au même cours trois fois ou plus ou ayant échoué au même cours-stage plus d'une fois ou ayant échoué à la moitié, ou plus, de ses unités (en une session) deux fois ou plus (c.-à-d. touchée par le *Règlement sur la réussite scolaire*) pourrait se voir refuser l'admission. Si une offre d'admission conditionnelle était présentée, la personne candidate pourrait être obligée de passer devant un Comité de réadmission qui déciderait de son admissibilité ou non.

SECTION II - CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION

II.1 Cours préalables

La Ministre établit, en conformité avec l'article 2 du *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC), les conditions particulières d'admission aux programmes d'études menant au DEC, c'est-à-dire la réussite de certains cours préalables de l'enseignement secondaire.

Les préalables spécifiques des programmes offerts au Cégep de l'Outaouais sont indiqués dans le tableau fourni en annexe (D). Les cours des régimes J3 et J4 ainsi que les cours du Renouveau pédagogique au niveau secondaire (régime J5) y sont indiqués. Toute personne candidate ayant réussi un cours jugé équivalent au préalable spécifique identifié est considérée comme ayant rempli la condition particulière d'admission.

II.2 Conditions particulières locales

Conformément à l'article 19 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, le Cégep peut établir des conditions particulières locales d'admission afin de s'assurer que les personnes candidates possèdent des aptitudes ou des dispositions particulières en regard du programme visé. Le Cégep de l'Outaouais avise les personnes candidates recevant une offre d'admission conditionnelle des conditions particulières d'admission et des délais fixés pour les satisfaire. L'offre d'admission sera retirée si l'une ou l'autre des conditions ou modalités n'est pas respectée.

Les conditions particulières locales d'admission des programmes offerts au Cégep de l'Outaouais sont indiquées dans le tableau fourni en annexe (E).

Des exemples de lettres et de feuilles explicatives destinées aux personnes candidates concernées et comprenant, parmi d'autres, des informations en lien avec les conditions particulières d'admission sont fournis en annexe à titre indicatif seulement. Ces documents touchent les programmes de :

- Sciences, lettres et arts (700.2A) – annexe F;
- Soins préhospitaliers d'urgence (181.A0) - annexe G;
- Techniques policières (310.A0) – annexe H;
- Soins infirmiers (180.A0) – annexe I;
- Techniques d'hygiène dentaire (111.A0) – annexe J.
- Techniques de diététiques (120.A0) – annexe K

SECTION III - PROCÉDURES DE SÉLECTION

III.1 Contingentements et capacités d'accueil

Le Cégep détermine le nombre de places disponibles dans les programmes d'études en tenant compte des contingentements ministériels, des ressources humaines et matérielles du Cégep et du nombre de places-stages. Le tableau résumé des programmes offerts au Cégep de l'Outaouais en 2021-2022 ayant un contingentement ou une capacité d'accueil limitée est présenté en annexe (L).

III.2 Procédures de sélection

Une sélection est effectuée lorsque le nombre de places disponibles dans un programme est inférieur au nombre de personnes candidates admissibles.²

Les priorités et les critères de sélection sont précisés dans le **Règlement relatif à l'admission et à l'inscription dans un programme d'études collégiales**.

Premièrement, lorsqu'il y a sélection, la priorité est accordée aux demandes soumises par des personnes ayant leur résidence principale dans le territoire du bassin du Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM).

- a) *Tant et aussi longtemps que la qualité des dossiers scolaires nous le permet, les admissions sont réparties au prorata du nombre des demandes d'admission provenant de chacune des catégories de personnes candidates suivantes :*
 - *provenant d'un établissement d'enseignement secondaire régulier;*
 - *provenant d'un établissement d'enseignement secondaire adulte;*
 - *provenant d'un autre établissement de niveau collégial;*
 - *provenant d'un autre programme du Cégep de l'Outaouais;*
 - *autres (cas spéciaux).*
- b) *En général, la qualité du dossier scolaire est le seul critère de sélection dans chacune de ces catégories. Les personnes candidates sont ainsi classées selon leur cote SRAM.*
- c) *Le cas échéant, en Soins infirmiers, les personnes candidates de la cohorte d'hiver devront avoir réussi dans les délais prescrits le cours préalable de chimie de la 5^e secondaire nonobstant la dérogation ministérielle.*
- d) *Le Cégep se réserve le droit d'ajouter d'autres critères de sélection après en avoir informé préalablement les personnes candidates. Notamment, des aptitudes ou des dispositions particulières peuvent être évaluées par des tests, par des entrevues ou par tout autre moyen approprié.*

Pour une admission en 2021-2022, le seul programme ayant d'autres critères de sélection est celui de Techniques policières (310.A0). Ces derniers sont explicités dans la feuille d'information sur le processus de sélection en Techniques policières qui est remise aux personnes candidates et dont un exemple est présenté à titre indicatif en annexe (H).

SECTION IV - CONDITIONS PARTICULIÈRES D'INSCRIPTION

Les conditions particulières d'inscription aux cours spécifiques de certains programmes, outre les préalables secondaires ou collégiaux prévus dans la programmation (déterminés localement ou prescrits par le Ministère), sont indiquées dans le tableau fourni en annexe (E).

IV.1 Préalables du niveau secondaire

Compte tenu de la possibilité d'une admission sous condition pour l'étudiant ayant 6 unités manquantes ou moins (article 2.6 du *Règlement relatif à l'admission et à l'inscription dans un programme d'études collégiales du Cégep de l'Outaouais* découlant de l'article 2.3 du *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) et dans un souci pour sa réussite scolaire, le Cégep de l'Outaouais se réserve le droit de définir dans sa programmation certains cours secondaires parmi les cinq matières suivantes :

- Langue d'enseignement (français) de la 5^e secondaire;

² Le contexte de pandémie de COVID-19 a engendré des problématiques en lien avec les transmissions chiffrées du secondaire. Ceci pourrait avoir un impact sur les cotes d'admission du SRAM. C'est pourquoi, le Cégep de l'Outaouais se réserve le droit d'ajouter des tests de sélection ou de refuser des dossiers incomplets dans ses programmes contingentés en 2021-2022.

Procédures relatives à l'admission et à l'inscription dans un programme menant à un DEC

- Langue seconde (anglais) de la 5^e secondaire;
- Mathématique de la 4^e secondaire;
- Science et technologie ou Applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire;
- Histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire.

Veillez noter que ces cinq matières pourraient être considérées comme étant préalables à quelques cours de première session, et ce en sus des conditions particulières d'admission établies par le Ministère en conformité avec l'article 2 du *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) et présentées en annexe (D).

Un tableau résumé des préalables du niveau secondaire est fourni, à titre indicatif, en annexe (M). Veuillez consulter la programmation officielle afin d'avoir les informations les plus à jour.

IV.2 Français

Étudiantes et étudiants provenant du secteur des jeunes (éducation secondaire)

Conformément à la recommandation du Département de français, les étudiantes et étudiants admis au Cégep de l'Outaouais ayant réussi leur cours de *Français langue d'enseignement de la 5^e secondaire* qui obtiennent 70 % et plus au volet *production écrite* (132520 ou 129510 ou l'équivalent) sont classés en 601-101-MQ *Écriture et littérature*, de même que ceux ayant obtenu 65 % et plus en *production écrite* (132520 ou 129510 ou l'équivalent) ET une moyenne générale au secondaire de 70 % et plus.

Nonobstant cette dernière condition d'inscription, le Ministère prescrit que les étudiantes et étudiants ayant une moyenne générale au secondaire de 75 % et plus soient inscrits en 601-101-MQ *Écriture et littérature*, quelle que soit leur note en production écrite.

Les étudiantes et étudiants admis au Cégep ayant réussi leur cours de *Français langue d'enseignement de la 5^e secondaire*, mais ne répondant pas aux conditions d'inscription du cours 601-101-MQ *Écriture et littérature* seront inscrits au cours 601-013-HU *Renforcement en Français langue d'enseignement* qui est non comptabilisé pour l'obtention du DEC.

Tableau résumé des conditions d'inscription au premier cours collégial de français

Note en production écrite	Moyenne générale au secondaire	Inscrit au cours
≥ 70 %	Aucun critère	601-101-MQ
OU		
≥ 65 % ET	≥ 70 %	601-101-MQ
OU		
Aucun critère	≥ 75 %	601-101-MQ
< 65 % ET	< 75 %	601-013-HU
OU		
≥ 65 % et < 70 % ET	< 70 %	601-013-HU

Étudiantes et étudiants provenant du secteur des adultes (éducation secondaire)

Les étudiantes et étudiants admis au Cégep de l'Outaouais ayant réussi leur cours de *Français, langue d'enseignement de la 5^e secondaire* qui obtiennent une note finale inférieure à 70 % dans le module *production écrite* (FRA 5142-2 ou l'équivalent) OU une note finale globale inférieure à 70 % dans le module compréhensif de ce cours (FRA 5143-3 ou l'équivalent) OU dans l'un des trois modules FRA 5202-1, FRA 5203-2 ou FRA 5204-1 (ou l'équivalent) sont inscrits au cours **601-013-HU Renforcement en Français, langue d'enseignement** qui est non comptabilisé pour l'obtention du DEC. Les étudiantes et

Procédures relatives à l'admission et à l'inscription dans un programme menant à un DEC

étudiants admis au Cégep de l'Outaouais ayant une note finale supérieure ou égale à 70 % dans le module **production écrite** du cours de *Français, langue d'enseignement de la 5^e secondaire* (FRA 5142-2 ou l'équivalent) ET une note finale globale supérieure ou égale à 70 % dans le module compréhensif de ce cours (FRA 5143-3 ou son équivalent) OU dans chacun des trois modules FRA 5202-1, FRA 5203-2 et FRA 5204-1 (ou l'équivalent) du cours de *Français, langue d'enseignement de la 5^e secondaire* sont inscrits au cours **601-101-MQ Écriture et littérature**.

Nonobstant cette dernière condition d'inscription, le Ministère prescrit que les étudiantes et étudiants ayant une moyenne générale au secondaire de 75 % et plus soient inscrits en 601-101-MQ *Écriture et littérature*, quelle que soit leur note en production écrite.

IV.3 Classement en langue seconde et en langue étrangère

Les étudiantes et étudiants admis au Cégep de l'Outaouais sont inscrits au niveau du cours d'anglais langue seconde correspondant au résultat obtenu au test adaptatif de classement en anglais (niveau déterminé par un algorithme du *Centre collégial de développement de matériel didactique*). Le Cégep se réserve le droit de modifier le niveau de classement de l'étudiant en fonction des résultats scolaires obtenus en anglais au secondaire.

Cours d'anglais langue seconde
604-100-MQ
604-101-MQ
604-102-MQ
604-103-MQ

Le test de classement n'est plus requis pour les cours complémentaires d'espagnol langue étrangère. La question posée aux étudiantes et étudiants a été modifiée afin de juger du niveau. Le test de classement est toutefois maintenu pour déterminer si les étudiants en 500.AL peuvent obtenir une équivalence pour le premier cours d'espagnol.

Exceptionnellement, le département de langues secondes peut recommander un changement de niveau pour une étudiante ou un étudiant.

Il importe aussi de noter que les cours de langue étrangère (espagnol et allemand) s'adressent uniquement aux étudiantes et étudiants dont la langue maternelle ou parlée n'est pas cette dernière.

IV.4 Cours et cours-stage spécifiques

Certains programmes prévoient des activités d'apprentissage en milieu de stage. À la demande des organismes ou des entreprises accueillant des stagiaires, des mesures préventives de vaccination et des certificats de bonne conduite sont exigés. Toute étudiante ou tout étudiant admis dans ces programmes doit se soumettre à la vaccination appropriée et remettre les preuves requises avant la date limite imposée sous peine d'exclusion du programme. Veuillez consulter le tableau fourni en annexe (E).

En Soins infirmiers (180.A0), il y a aussi des seuils de réussite d'un test diagnostique en mathématiques qui sont imposés comme conditions d'inscription à certains cours-stages.

En Techniques d'éducation spécialisée (351.A0) et en Techniques d'éducation à l'enfance (322.A0), la démonstration de certaines attitudes essentielles à la pratique de la profession est exigée en tant que condition d'inscription aux cours-stage.

Il peut aussi y avoir des conditions d'admissibilité aux stages ATÉ (alternance travail-études) qui sont offerts dans certains programmes.

IV.5 Conditions particulières de réinscription à la suite d'une absence

Certains programmes prévoient des conditions particulières de réinscription au programme à la suite d'une absence d'une ou de plusieurs sessions. Ces dernières sont présentées à l'annexe (N).

SECTION V - ACTIVITÉS DE MISE À NIVEAU ET MESURES PARTICULIÈRES D'ENCADREMENT

V.1 Activités de mise à niveau (cours de niveau secondaire)

Conformément à l'article 2.5 du *Règlement relatif à l'admission et à l'inscription dans un programme d'études collégiales du Cégep de l'Outaouais*, le Cégep établit annuellement les conditions qui rendent obligatoires les activités de mise à niveau (cours de niveau secondaire) déterminées par la Ministre selon l'article 3 du *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC). Notamment, le Cégep peut imposer des activités de mise à niveau (cours de niveau secondaire) lorsqu'il n'est pas en mesure d'établir d'équivalence précise pour un cours en particulier.

V.2 Mesures particulières d'encadrement

Étudiantes et étudiants admis conditionnellement avec des unités manquantes :

L'étudiante ou l'étudiant ayant 6 unités manquantes ou moins bénéficiant d'une admission ~~conditionnelle~~ sous condition conformément à l'article 2.6 du *Règlement relatif à l'admission et à l'inscription dans un programme d'études collégiales du Cégep de l'Outaouais* découlant de l'article 2.3 du *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) pourrait se voir imposer des mesures particulières d'encadrement incluant :

- un horaire allégé (maximum cinq cours, dont un maximum de deux de la formation spécifique);
- des exigences particulières en lien avec son cheminement scolaire;
- la participation à des rencontres de suivi et à des ateliers d'aide à la réussite, le cas échéant;

De plus, l'étudiante ou l'étudiant devra signer un formulaire d'engagement à suivre et à réussir les unités manquantes avant la date limite prescrite par la Ministre.

ANNEXE A

Tableau résumé du processus d'admission et des dates importantes d'échéance

(fourni à titre indicatif seulement)

Processus d'admission et dates importantes d'échéance pour une admission à la session d'automne

<p>1^{er} mars, tour 1 Mi-avril, tour 2 Mi/fin mai, tour 3</p>	<p>Date limite pour déposer au SRAM votre demande d'admission et tous les documents demandés (https://admission.sram.qc.ca).</p> <p>Il importe de noter que plusieurs programmes, ou leur offre à un campus peuvent être fermés après le tour 1 compte tenu d'une capacité maximale d'accueil. Une fois admise, la personne candidate désirant changer de programme doit faire une demande écrite en l'adressant au registrariat@cegepoutaouais.qc.ca avant ces dates limites.</p>
<p>Samedi ou dimanche Mi-mars</p>	<p>Tests de sélection en Techniques policières.</p>
<p>Mi-mars</p>	<p>Test de classement en anglais pour l'admission en Arts, lettres et communication : option Langues.</p>
<p>Mi-avril, tour 1 Mi-mai, tour 2 Mi-juin, tour 3</p>	<p>Envoi des décisions d'admission aux personnes candidates. Le cas échéant, il importe de respecter les conditions d'admission.</p> <p>Test de classement en anglais langue seconde en ligne.</p>
<p>Mi/fin avril ou début mai, tour 1 Fin mai - juin, tour 2</p>	<p>DOCUMENT À CONSULTER (Boîte à outils-ressources pour étudiant sur Omnivox/Intranet) : Guide des étudiantes et étudiants nouvellement admis. <u>1^{re} étape obligatoire à l'inscription : confirmation de l'inscription et du choix de cours.</u></p> <p>NUMÉRO DE CONFIRMATION À CONSERVER - Si la personne candidate ne reçoit pas de numéro de confirmation, elle n'est pas inscrite au Cégep pour la prochaine session. La confirmation du choix de cours se fait en ligne sur Omnivox/Intranet du Cégep de l'Outaouais qui est accessible aux étudiantes et étudiants sur le site www.cegepoutaouais.qc.ca à l'aide de leur numéro de demande d'admission et de leur code permanent. Des frais de retard seront exigés des personnes ne respectant pas la date limite.</p>
<p>Juin</p>	<p>Confirmation de choix de cours pour les personnes candidates admises au tour 3.</p> <p>Paiement des frais d'inscription (sur Omnivox/Intranet, sur place ou par téléphone) pour tous les tours.</p>
<p>Mi-juin</p>	<p>Test diagnostique en mathématiques pour nouveaux admis en Soins infirmiers.</p> <p>Date limite pour fournir les résultats au test Bright.</p>
<p>Début août</p>	<p>Envoi d'une lettre aux inscrits comprenant des informations essentiels à la rentrée de l'automne (consignes en lien avec la récupération de l'horaire, dates limites, etc.).</p> <p>DOCUMENT À CONSERVER</p>

Première semaine d'août	<p>Le cas échéant, date limite pour les demandes d'admission et de changement de programme retardataire (tour 4).</p> <p>Il importe de noter que les admissions au tour 4 sont sous réserve des places disponibles et que seuls les dossiers complets seront analysés : aucune admission sous condition (Règlement sur la réussite scolaire, unités manquantes) ni aucune analyse d'équivalence de cours ne peuvent être effectuées à cette période. De plus, compte tenu du nombre croissant de demandes d'admission, il est fort probable que le tour 4 soit restreint aux demandes de changement de programme et aux demandes d'admission dans les quelques programmes à faible recrutement.</p>
Début août	Date limite, s'il y a lieu, pour réussir les préalables spécifiques à certains programmes, pour fournir les résultats et les plans d'études des cours suivis dans un autre cégep.
Mi-août (avant la récupération de l'horaire)	<p>Date limite pour payer les frais d'inscription retardataires et pour répondre à toute demande spécifique du registrariat (i.e. fournir des documents manquants, par exemple : preuve de résidence, certificat de naissance et fournir, <u>si exigée</u>, la preuve de réussite du DES ou des préalables spécifiques au programme ou signer un formulaire d'engagement).</p> <p>Si les étudiantes et étudiants ne respectent pas ces exigences, leur horaire ne sera pas disponible sur Omnivox/Intranet.</p>
Mi-août	<p><u>2^e étape obligatoire à l'inscription : Récupération des horaires sur Omnivox/Intranet.</u></p> <p>Les horaires sont disponibles pour récupération pendant deux ou trois jours seulement; après la date limite, les horaires non récupérés seront annulés. Il importe de vérifier tous les messages apparaissant sur l'horaire et de suivre les consignes indiquées.</p> <p>Si l'accès à l'horaire est refusé, l'étudiante ou l'étudiant doit obligatoirement se présenter au registrariat avant la date limite pour régulariser sa situation, sinon son horaire sera annulé et sa place pourrait être donnée à une personne candidate sur la liste d'attente. Par la suite, s'il reste des places dans le programme, un nouvel horaire pourrait être construit, sous réserve des places disponibles dans les cours et moyennant des frais de retard.</p>
1 semaine avant le début des cours	Changement de programme obligatoire pour les étudiantes et étudiants n'ayant pas les préalables spécifiques au programme, sous réserve des places disponibles dans les programmes et dans les cours. Les réponses aux demandes d'admission du tour 4 sont données par courriel avant le début des cours pour effectuer leur inscription.
D'habitude, le jeudi avant le début des cours	Activité d'accueil pour les nouveaux étudiants et étudiantes.
Le dernier jour ouvrable avant le début des cours	Date limite pour obtenir un remboursement des frais d'inscription en cas d'annulation de session et date limite pour régler les problèmes exceptionnels de choix de cours ou d'horaire avec l'aide pédagogique individuelle.
D'habitude, le quatrième lundi du mois d'août	Début des cours : <u>aucun</u> changement de groupe-cours à partir de cette date.

Dernier jour ouvrable AVANT le 20 septembre	Date limite d'annulation de cours ou de la session. Date limite pour fournir la preuve de la réussite des préalables spécifiques au programme ou la preuve d'obtention du DES ou l'attestation des unités manquantes pour les étudiantes et étudiants ayant signé le formulaire d'engagement.
Début janvier	Date limite pour fournir la preuve de la réussite des matières manquantes ou des unités manquantes pour les étudiantes et étudiants ayant signé le formulaire d'engagement.

Ce document se veut un aperçu général du processus d'admission et ne remplace aucunement les informations officielles que vous recevrez par la poste ou qui seront disponibles sur le site Web ou Omnivox/Intranet du Cégep. Plusieurs dates sont approximatives et fournies à titre indicatif seulement.

Pour plus d'informations, s.v.p. consulter le site du cégep : www.cegepoutaouais.qc.ca ou joindre le registrariat au 819 770-4012, poste 6022 ou au registrariat@cegepoutaouais.qc.ca

ANNEXE B

Informations relatives au test d'évaluation de compétences en français Bright

(document fourni à titre indicatif seulement,
ne remplace pas le document qui sera envoyé aux personnes candidates)



**Cégep de
l'Outaouais**

Gabrielle-Roy

333, Boul. de
la Cité-des-Jeunes
Gatineau, QC J8Y 6M4

Félix-Leclerc

820, Boul. de la Gappe,
Gatineau, QC J8T 7T7

Louis-Reboul

125, Boul. Sacré-Coeur,
Gatineau, QC J8X 1C5

**819-770-4012
1-866-770-4012**

cegepoutaouais.qc.ca

Informations relatives au test de français Bright

Conformément à l'article 1.4 du *Règlement relatif à l'admission dans un programme d'études collégiales*, le Cégep de l'Outaouais exige la réussite d'un test d'évaluation des connaissances en français pour les personnes ne détenant pas un diplôme d'études secondaires (secteur francophone) décerné par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec.

Le test Bright est l'outil d'évaluation des compétences en français. Élaboré par la compagnie Bright Language, le test de français Bright est exigé, entre autres, pour l'admission au Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM). Pour en connaître davantage sur ce test, vous pouvez consulter le www.brightlanguage.com/fr.

Condition d'admission

Un résultat (score) minimal de 3.7 au test Bright est exigé comme condition d'admission dans tout programme menant au DEC au Cégep de l'Outaouais, et ce, même si la personne candidate a fait ses études en français dans son pays.

Standard de performance linguistique exigé au test Bright

Les personnes candidates qui n'obtiennent pas le score requis de 3.7 au test Bright et ayant obtenu un score entre 2.9 et 3.6 sont admissibles au cheminement Tremplin DEC - Accès français avec un cours de renforcement en français de six heures par semaine (offert sous réserve d'un nombre suffisant d'inscription).

PASSATION DU TEST BRIGHT

Dans le contexte actuel, Bright Language a mis sur pied une passation de test linguistique avec supervision à distance. Vous pourrez donc être évalués, en toute sécurité, chez vous, et ce, partout à travers le monde.

Voici le lien pour y accéder. Vous y trouverez l'équipement nécessaire pour la passation du test ainsi que les instructions :
<https://brightlanguage.com/fr/comment-passer-un-test-bright-language-pour-le-canada/>

Si toutes les conditions peuvent être remplies, vous devez faire la demande avec le formulaire accessible sur ce lien :

[Formulaire de demande d'évaluation Bright Language supervisée à distance](#)

Afin que le Cégep de l'Outaouais reçoive vos résultats, vous devez vous assurer d'inscrire **Cégep de l'Outaouais** à l'endroit approprié (Établissement canadien pour lequel vous postulez) et d'inscrire la phrase suivante dans l'encadré **Commentaires** : *J'autorise Bright Language à transmettre mes résultats au Cégep de l'Outaouais.*

Pour respecter votre condition d'admission, vous devez faire le test au plus tard le **16 juin 2020**.

ANNEXE C

Document d'information sur l'admission, sur la base d'une formation et d'une expérience jugées suffisantes

(fourni à titre indicatif seulement,
ne remplace pas le document qui sera envoyé aux personnes candidates)

Informations destinées aux personnes candidates ne détenant pas un *diplôme d'études secondaires* (DES) ou une formation jugée équivalente désirant être admise sur la base d'une formation et d'une expérience jugées suffisantes
ADMISSION AUTOMNE 2021

Suite à une évaluation préliminaire de son admissibilité sur la base de sa lettre annexée à sa demande d'admission déposée au tour 1 du SRAM, la personne candidate recevant une offre d'admission conditionnelle doit remplir les conditions suivantes dans l'ordre indiqué et selon les délais prescrits.

- 1. Fournir la preuve qu'elle a interrompu ses études à temps plein pendant une période cumulative d'au moins 24 mois conformément à l'article 2.2 du *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) avant le 30 avril 2021.**
- 2. Fournir une preuve de réussite du *GED* avant le 15 mai 2021.**

Il est de la responsabilité de la personne candidate de s'inscrire au GED avant la date limite et de s'assurer que les résultats sont acheminés au Cégep de l'Outaouais. Des informations sur le GED (tests du *General Educational Development Testing Service*) et le formulaire d'inscription se retrouvent dans le document ci-joint.

- 3. Fournir les pièces justificatives demandées (curriculum vitae et portfolio comprenant des lettres de recommandation d'employeurs ou des lettres de recommandation, des relevés de notes et des attestations de cours réussis et de formations suivies) avant le 31 mai 2021.**

L'analyse du dossier de la personne candidate peut comprendre une *reconnaissance des acquis et des compétences* (RAC), démarche qui exige des frais de sa part.

Si nécessaire, un comité d'admission formé de la conseillère pédagogique, de l'aide pédagogique et d'une enseignante ou un enseignant du programme concerné analysera le dossier pour déterminer l'admissibilité de la personne candidate. Suite à l'analyse du dossier, le comité d'admission peut exiger une entrevue avec la personne candidate afin de décider du retrait ou du maintien de l'offre d'admission conditionnelle. De plus, le comité d'admission peut imposer des activités de mise à niveau, soit des cours ou des mesures particulières d'encadrement, à la personne candidate admise sur la base d'une formation et d'une expérience jugées suffisantes.

L'offre d'admission sera retirée si l'une ou l'autre des conditions ou modalités n'est pas respectée. Veuillez s.v.p. contacter le 819 770-4012, poste 6022, pour toute question et acheminer les documents demandés au

Cégep de l'Outaouais
Bureau de la registraire
333, boul. de la Cité-des-Jeunes
Gatineau (Québec) J8Y 6M4

ANNEXE D

Tableau des conditions particulières d'admission et des préalables spécifiques


 Cégep de l'Outaouais		Tableau des conditions particulières d'admission et des prérequis spécifiques	Conditions particulières d'admission ¹	Capacité d'accueil limitée		Préalables des régimes J3 et J4 (éducation secondaire)				Préalables du régime J5 (renouveau pédagogique au secondaire)				Campus ²
				G-R	F-L	Math	Sc. phys.	Physique	Chimie	Math	Science	Physique	Chimie	
081.06	Tremplin DEC													G, F
200.B0	Sciences de la nature			<i>p</i>	S	536		534	534	TS/SN 5 ^e		5 ^e	5 ^e	G, F
300.M0/M1 ³	Sciences humaines / Organisation et gestion					416				CST 4 ^e				G
300.M0/M1 ³	Sciences humaines / Individu et société				P	416				CST 4 ^e				G, F ⁴
300.M0/M1 ³	Sciences humaines / Monde et enjeux contemporains				P	416				CST 4 ^e				G, F ⁴
500.AG	Arts, lettres et communication / Cinéma													F
500.AH	Arts, lettres et communication / Littérature													F
500.AJ	Arts, lettres et communication / Médias													F
500.AK	Arts, lettres et communication / Théâtre													F
500.AL	Arts, lettres et communication / Langues	Test d'anglais : niveau 102												F
510.AM	Arts visuels / Approche matière													F
510.TI	Arts visuels / Technologie de l'image													F
700.2A	Sciences, lettres et arts	Mgs ≥75 % +				536		534	534	TS/SN 5 ^{e5}		5 ^e	5 ^e	G
111.A0	T. d'hygiène dentaire								534				5 ^e	G
120.A0	T. diététique			<i>p</i>			436				STE/SE 4 ^e			G
140.C0	T. d'analyses biomédicales					436		534	534	TS/SN 4 ^e ou CST 5 ^e		5 ^e	5 ^e	G
141.A0	T. d'inhalothérapie					436/526			534	TS/SN 4 ^e			5 ^e	G
180.A0	Soins infirmiers				P		436			534 ⁶	STE/SE 4 ^e		5 ^e	G
181.A0	Soins préhosp. d'urgence	Sélection +			S									G
210.AA	T. de laboratoire / Biotechnologies					526/536		534	534	TS/SN 5 ^e	STE/SE 4 ^e		5 ^e	G
221.A0	Technologie de l'architecture				P	436	436			TS/SN 4 ^e	4 ^e			F
221.B0	T. du génie civil					526/536	436			TS/SN 5 ^e	STE/SE 4 ^e			F
221.C0	T. de la mécanique du bâtiment					436/526	436			TS/SN 4 ^e	STE/SE 4 ^e			F
230.AA	T. de la géomatique / Cartographie	Subir test de vision 3D				436/526				TS/SN 4 ^e				G
241.A0	T. de génie mécanique					436		534		TS/SN 4 ^e ou CST 5 ^e		5 ^e		G
243.A0	T. de systèmes ordonnés					436/526	436			TS/SN 4 ^e ou CST 5 ^e	STE/SE 4 ^e			F
310.A0	T. policières	Test(s) de sélection +			S	514				CST 4 ^e				G
310.C0	Techniques juridiques				P	416				CST 4 ^e				G
322.A0	T. d'éducation à l'enfance													F
351.A0	T. d'éducation spécialisée													F
393.B0	T. de la documentation													F
410.B0	T. de comptabilité et de gestion					436/526				TS/SN 4 ^e ou CST 5 ^e				G
410.D0	Gestion de commerces					436/526				CST 4 ^e				G
412.AA	T. de bureautique / Gestion du travail administratif													G
420.B0	T. de l'informatique / Programmation et sécurité				P	436				TS/SN 4 ^e ou CST 5 ^e				G
420.B0	T. de l'informatique / Réseaux et cybersécurité				P	436				TS/SN 4 ^e ou CST 5 ^e				G
570.E0	Design d'intérieur													F
582.A1	Techniques d'intégration multimédia													F

Tableau des conditions particulières d'admission – version 2021-2022

Légende : S : sélection au Tour 1

P : grande probabilité de sélection au Tour 1

p : probabilité de sélection au Tour 1

1 Voir les détails du programme concerné dans le *Guide des programmes 2021-2022* sur le site du Cégep (www.cegepoutaouais.qc.ca) ou à l'annexe E des *Procédures relatives à l'admission et à l'inscription dans un programme menant à un diplôme d'études collégiales (DEC)*.

2 Campus : Gabrielle-Roy (G), Félix-Leclerc (F).

3 L'option 300.M0 comporte 0 ou 1 cours de mathématique et l'option 300.M1 comporte 3 cours de mathématique.

4 Les cours de mathématiques en sciences humaines ne s'offrent qu'au campus Gabrielle-Roy.

5 Un résultat supérieur ou égal à 70 % est aussi requis en mathématique TS/SN 5^e.

6 Les personnes candidates à l'automne sans ce préalable peuvent être admises en Soins infirmiers et suivre deux cours de mise à niveau en chimie en tant que cours complémentaires. Pour l'admission à la session d'hiver, les personnes candidates doivent avoir réussi le préalable de chimie.

ANNEXE E

***Conditions particulières locales d'admission
et Conditions particulières d'inscription***

Programmes		Conditions particulières locales d'admission	Conditions particulières d'inscription
500.AL	Arts, lettres et communications / Langues	Les personnes candidates doivent atteindre le niveau d'anglais 102 pour être admises.	
700.2A	Sciences, lettres et arts	<p>Les personnes candidates doivent avoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une moyenne générale au secondaire supérieure ou égale à 75 %; • une note finale en Maths TS/SN 5^e sec. supérieure ou égale à 70 %. <p>Il est aussi <u>recommandé</u> que les personnes candidates aient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une note finale en Chimie 5^e sec. et Physique 5^e sec. supérieure ou égale à 70 %; • une note finale en Français 4^e et 5^e sec. supérieure ou égale à 75 %. 	
111.A0	Techniques d'hygiène dentaire		<p>Les étudiantes et étudiants admis devront se soumettre à la vaccination exigée par ses milieux de stages. La vaccination doit être complétée avant le début de la 3^e session d'études et ils devront fournir une preuve d'immunisation, dès l'entrée au premier stage soit à la 4^e session.</p> <p>Ils devront fournir la preuve qu'ils sont protégés ou se faire vacciner contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, la varicelle, les oreillons, l'hépatite B, l'influenza (pendant la saison grippale). Ils devront subir une épreuve de tuberculose. De plus, les étudiantes et étudiants de moins de 18 ans devront également s'assurer d'être vaccinés contre le méningocoque C.</p> <p>L'étudiante ou l'étudiant admis devra, au plus tard à la 5^e session, fournir un certificat de vérification d'antécédents judiciaires qui atteste qu'elle ou il ne possède pas de casier judiciaire. Certaines personnes peuvent appeler ce dernier un certificat de bonne conduite ou, pour les mineurs, un certificat d'absence d'empêchements.</p>

120.A0	Techniques de diététique		<p>Afin d'atteindre toutes les compétences reliées à la profession de technicienne et de technicien en diététique, tous les aliments devront être goûtés sans exception sauf en cas d'allergie ou d'intolérance (billet médical exigé).</p> <p>Les étudiantes et étudiants admis devront, au plus tard à la fin de la 4^e session, fournir la preuve qu'ils sont protégés contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, la varicelle, les oreillons, l'hépatite B, l'influenza (pendant la saison grippale) ou se faire vacciner. Ils devront subir une épreuve de tuberculose.</p> <p>L'étudiante ou l'étudiant admis devra, à la 1^{re} session, fournir un certificat de vérification d'antécédents criminels qui atteste qu'elle ou il ne possède pas de casier judiciaire. Certaines personnes peuvent appeler ce dernier un certificat de bonne conduite ou, pour les mineurs, un certificat d'absence d'empêchements.</p> <p>L'étudiante enceinte doit respecter les politiques et règlements établis dans les différents milieux cliniques concernant la technicienne enceinte et pourrait se voir retirer de ses laboratoires ou de ses stages.</p> <p>Pour se conformer aux exigences du MAPAQ à l'intérieur d'un service alimentaire, l'étudiante ou l'étudiant devra retirer tous ses bijoux, piercings, vernis, faux ongles, faux cils, etc. pendant les laboratoires et les stages.</p> <p>Transport et frais : Les stages en milieux cliniques ont lieu dans différents milieux dans la région de l'Outaouais ou exceptionnellement à l'extérieur de la région. L'étudiante ou l'étudiant devra prévoir un transport et en assumer les frais (il peut y avoir possibilité de covoiturage entre étudiants).</p>
140.C0	Technologie d'analyses biomédicales		<p>Les étudiantes et étudiants admis devront au plus tard la semaine précédant le début de la 2^e session fournir la preuve qu'ils sont protégés contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, la varicelle, les oreillons, l'hépatite B, l'influenza (pendant la saison grippale) ou se faire vacciner. De plus, les étudiants de moins de 18 ans devront s'assurer d'être vaccinés pour le méningocoque C. En absence de preuve de vaccination, l'étudiante ou l'étudiant pourrait se voir refuser l'accès aux laboratoires et aux stages en milieu hospitalier.</p> <p>La vérification des antécédents judiciaires devra être faite en début de 1^{re} session, de 3^e session et de 5^e session. La coordonnatrice de stage en fera la demande et les étudiants devront remplir les formulaires au moment opportun.</p>

140.CO (suite)	Technologie d'analyses biomédicales (suite)		<p>Transport et frais : Les stages en milieux cliniques ont lieu dans différents milieux selon des horaires variables (jour, soir, fin de semaine, relâche, selon la disponibilité des milieux) dans la région de l'Outaouais et à l'extérieur de la région. L'étudiante ou l'étudiant devra prévoir un transport et en assumer les frais (il peut y avoir possibilité de covoiturage entre étudiants). Pour les stages à l'extérieur, les frais de subsistance, de logement et de transport devront être assumés par l'étudiante ou l'étudiant.</p> <p>L'étudiante enceinte doit respecter les politiques et règlements établis dans les différents milieux cliniques concernant la technicienne enceinte et pourrait se voir retirer de ses laboratoires ou de ses stages.</p> <p>Pour les règles d'attribution des places de stage et les conditions d'attribution d'un stage manquant ou reprise de stage, veuillez consulter l'annexe O.</p>
141.A0	Techniques d'inhalothérapie		<p>Les étudiantes et étudiants admis devront, au plus tard à la 2e session, fournir la preuve qu'ils sont protégés contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, la varicelle, les oreillons, l'hépatite B, l'influenza (pendant la saison grippale) ou se faire vacciner. Ils devront subir une épreuve de tuberculose. De plus, les étudiantes et étudiants de moins de 18 ans devront également s'assurer d'être vaccinés contre le méningocoque C.</p> <p>L'étudiante ou l'étudiant admis devra, au plus tard à la 2e session, fournir un certificat de vérification d'antécédents criminels qui atteste qu'elle ou il ne possède pas de casier judiciaire. Certaines personnes peuvent appeler ce dernier un certificat de bonne conduite ou, pour les mineurs, un certificat d'absence d'empêchements.</p> <p>L'étudiante enceinte doit respecter les politiques et règlements établis dans les différents milieux cliniques concernant l'inhalothérapeute enceinte et pourrait se voir retirer de ses laboratoires et/ou de ses stages.</p> <p><u>Transport</u> Les stages en milieux cliniques ont lieu dans différents établissements de soins de santé selon des horaires variables (jour, soir, nuit, semaine sans cours, selon la disponibilité des milieux) dans la région de l'Outaouais et à l'extérieur de la région. L'étudiante ou l'étudiant devra donc prévoir un transport et en assumer les frais. Pour les stages à l'extérieur, les frais de subsistance, d'hébergement et de transport devront être assumés par l'étudiante ou l'étudiant.</p>

180.A0	Soins infirmiers		<p>À la demande des organismes ou entreprises accueillant des stagiaires, les étudiantes et étudiants doivent répondre aux exigences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▮ se soumettre à la vaccination appropriée avant la 1^{re} session sous peine d'exclusion du stage et des cours corequis de 1^{re} session de soins infirmiers; ▮ l'étudiante ou l'étudiant devra faire une déclaration relative aux antécédents judiciaires avant le début des laboratoires cliniques (stages). <u>La coordonnatrice des stages en fera la demande aux étudiants qui en seront avisés au moment opportun.</u> ▮ dès la première session, il faut répondre aux exigences de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec en se procurant un certificat d'immatriculation pour les laboratoires cliniques (stages). Une des exigences de l'OIIQ est de détenir son DES. ▮ L'étudiante enceinte devra aviser la coordonnatrice des stages afin de déterminer la démarche à suivre conformément aux politiques et règlements établis dans les différents milieux cliniques. <p><u>Tests diagnostiques obligatoires en mathématiques</u> L'étudiante ou l'étudiant n'obtenant pas une note minimale de 80 % au premier test ne pourra pas s'inscrire au laboratoire clinique (stage) offert à la 2^e session (180-231-HU), ni aux deux autres cours prévus en 2^e session (180-242-HU) et 180-233-HU) considérant que ces trois cours sont corequis.</p> <p>Un deuxième test est prévu au cours de la 4^e session. L'étudiante ou l'étudiant n'obtenant pas une note minimale de 90 % aura la possibilité de reprendre ce test à deux reprises durant la session. L'étudiante ou l'étudiant qui n'obtient pas une note minimale de 90% aux deux reprises pourra tout de même s'inscrire au laboratoire clinique (stage) de la 5^e session (180-531-HU) ainsi qu'au cours 180-530-HU.</p> <p>L'étudiante ou l'étudiant n'obtenant pas une note de 90 % au troisième test prévu au cours de la 5^e session ne pourra pas s'inscrire au cours laboratoire clinique (stage) offert à la 6^e session (180-631-HU), ni au cours 180-630-HU, considérant que ces deux cours sont corequis. Il y aura arrêt d'une session.</p>
--------	------------------	--	--

180.A0 (suite)	Soins infirmiers (suite)		<p><u>Transport</u></p> <p>Les laboratoires cliniques (stages) ont lieu dans différents milieux, durant le jour et la soirée, dans la région de l'Outaouais. L'étudiante ou l'étudiant devra donc prévoir un transport et en assumer les frais.</p>
181.A0	Soins préhospitaliers d'urgence	<p>Les personnes candidates doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▀ remplir un questionnaire d'évaluation de la santé fourni par le Cégep; ▀ répondre aux exigences de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour l'obtention du permis de conduire classe 4A ou l'équivalent; ▀ détenir un permis de conduire classe 5 (régulier ou probatoire); ▀ fournir un certificat de vérification d'antécédents criminels qui atteste qu'elles ne possèdent pas de casier judiciaire. 	<p>Les étudiantes et étudiants admis devront être titulaires d'un permis de conduire classe 4A au plus tard au cours de la dernière année du DEC.</p> <p>Les étudiantes et étudiants admis devront, dès la 2^e session, fournir la preuve qu'ils sont protégés contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, les oreillons, l'hépatite B ou se faire vacciner. Ils devront subir une épreuve de tuberculose. En absence de preuve ou de vaccination, l'étudiante ou l'étudiant pourrait se voir refuser l'accès aux stages en milieu hospitalier et préhospitalier.</p>
230.AA	T. de la géomatique / Cartographie	<p>Les personnes candidates doivent subir un test de vision stéréoscopique durant leur première session, une fois inscrites au Cégep.</p>	
243.A0	Technologie de systèmes ordines		<p>Avoir un ordinateur portable fonctionnant avec une version du système d'exploitation Windows encore supportée par Microsoft. Les caractéristiques de ce dernier sont transmises lors de l'inscription (logiciels fournis).</p>

310.A0	Techniques policières	<p>Au moment de l'entrée à l'École nationale de police du Québec, les personnes candidates doivent être citoyennes canadiennes.</p> <p>Compte tenu du contingentement, les personnes candidates doivent être retenues suite aux processus de présélection et de sélection.</p> <p>Les personnes admises devront fournir un certificat de bonne conduite.</p> <p>Aucun test médical n'est exigé pour être admis dans ce programme collégial. Cependant, vous devrez répondre aux exigences du test médical de l'École nationale de Police du Québec pour y être admis et exercer la fonction de policier. Nous vous recommandons donc de passer un test médical (nous vous fournirons des références) après votre confirmation d'admission pour vous assurer que vous possédez, dès le début de vos études, les exigences requises pour devenir policier.</p>	<p>Les personnes devront être titulaires d'un permis de conduire classe 5 (régulier ou probatoire) pour être inscrites au cours de conduite préventive (310-P63-HU) en 6^e session du programme.</p>
322.A0	Techniques d'éducation à l'enfance		<p>Pour être admise dans un milieu de garde¹, toute personne de 18 ans et plus devra démontrer qu'elle ne fait pas l'objet d'un empêchement en lien avec les aptitudes requises et la conduite nécessaire pour occuper un emploi dans un centre de la petite enfance, une garderie, un milieu familial et un service de garde en milieu scolaire². Ce processus de vérification d'absence d'empêchement³ est administré par le Cégep dès le début de la première session.</p> <p>Les étudiantes et étudiants mineurs au moment de leur admission en T.É.E. ont la responsabilité de s'engager dans celui-ci dès l'atteinte de leur majorité. Dans l'éventualité où le corps policier concluait à un empêchement, une étudiante pourrait se voir refuser l'accès à un milieu de garde.</p> <p>À la demande d'un service de garde, les étudiants et étudiantes admises pourraient devoir fournir la preuve qu'elles sont protégées contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, les oreillons, la varicelle, le méningocoque C et l'érythème infectieux (5^e maladie) ou se faire vacciner en conséquence. En absence de preuve de vaccination, une étudiante pourrait se voir refuser l'accès à un milieu de stage.</p>

1 Autant pour la réalisation des travaux que pour les stages.

2 Ministère de la Famille, *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance*, articles 4 et 5,

3 L'attestation d'absence d'empêchement est un document délivré par un corps de police du Québec attestant que les banques de données qui lui sont accessibles ne contiennent aucun renseignement nécessaire à l'établissement de la présence d'un empêchement.

322.A0	Techniques d'éducation à l'enfance (suite)		<p>Afin d'être inscrites aux trois stages du programme, les étudiants et étudiantes doivent manifester les attitudes propres à la profession d'éducatrice préconisées par le programme TÉE: le respect, l'ouverture, le jugement, l'esprit de collaboration et l'autonomie. Ces attitudes s'expriment concrètement par des comportements observables et mesurables enseignés tout au long de la formation. Le département se réserve le droit de restreindre l'accès aux stages à toute personne ne maîtrisant pas ces attitudes. Les comportements allant à l'encontre de ces attitudes seront portés à l'attention de l'étudiante qui devra identifier des moyens réalistes et concrets de développer celles-ci. Le fait de ne pas pouvoir ou vouloir se mobiliser pour les maîtriser pourrait faire en sorte que l'étudiante ne puisse commencer ou poursuivre son stage.</p>
--------	--	--	--

351.A0	Techniques d'éducation spécialisée		<p>À la demande des organismes ou entreprises accueillant des stagiaires, les étudiantes et étudiants doivent fournir, avant la deuxième session, un certificat de bonne conduite ou un certificat de vérification d'antécédents criminels qui atteste qu'elles ne possèdent pas de casier judiciaire.</p> <p>Afin d'être admis au stage d'intervention (351-315-HU) et au stage d'intégration (351-615-HU), les étudiantes et étudiants en T.E.S. doivent rencontrer certains préalables explicités dans le cahier de programme. Ces compétences sont indispensables quant à la réussite du premier stage.</p> <p>De plus, ils doivent posséder certaines attitudes essentielles à la profession, dont celles préconisées par le profil de sortie. Ces attitudes sont : affirmation de soi, authenticité, curiosité intellectuelle, empathie, engagement, initiative, introspection, ouverture et respect. Elles se traduisent par des comportements observables et mesurables en cours de formation et sont évaluées à l'aide de grilles d'observation connues et approuvées.</p> <p>Ainsi, le département se réserve le droit de restreindre l'accès aux deux stages en T.E.S. et aux cours de <i>Processus d'intervention</i>, <i>Activités d'intervention en éducation spécialisée</i>, <i>Analyse des approches applicables</i> et <i>Analyse de la personne et de son milieu</i> à toute personne qui ne démontre pas ces attitudes. Il est important de préciser que ces cours plus particulièrement amènent l'étudiante ou l'étudiant à être en interaction de façon significative avec la clientèle ou avec toute autre personne à l'extérieur du Cégep.</p> <p>De plus, même lorsque l'étudiante ou l'étudiant suit un des cours mentionnés ci-haut, le département pourrait lui retirer l'accès à certaines activités demandant d'être en contact important avec ses collègues, la clientèle, des parents, des milieux de stage ou tout autre partenaire lorsqu'il/elle ne démontre pas une ouverture ou une certaine évolution face au développement des attitudes attendues. Pour certains cours, ce retrait pourrait provoquer un échec au cours.</p>
--------	---------------------------------------	--	--

351.A0 (suite)	Techniques d'éducation spécialisée (suite)		<p>Le ou les comportements observés par l'équipe des professeurs et professeurs doivent être communiqués à l'étudiante ou étudiant et cette personne doit proposer des moyens lui permettant de développer ces attitudes nécessaires à la profession. Par contre, le fait de ne pas pouvoir ou vouloir se mobiliser pour les atteindre peut s'avérer une raison de ne pas pouvoir débiter ou poursuivre son stage ou les cours mentionnés ci-haut.</p> <p>Il est important de noter que le cours de <i>Processus d'intervention</i> est vécu simultanément avec le premier stage et doit y être jumelé étant donné que leurs compétences sont interreliées. De surcroit, l'étudiante ou l'étudiant qui ne réussit pas à rencontrer les exigences relatives au stage en cours de session ou qui abandonne ce dernier pourrait être retiré du cours de <i>Processus d'intervention</i>. S'il s'avère impossible que l'étudiante ou l'étudiant acquiert l'énoncé de compétence du cours (Élaborer un plan d'intervention), suite aux deux premières évaluations (qui couvrent trois éléments de compétence sur quatre), cette dernière ou ce dernier pourrait être retiré du cours et du stage.</p>
582.A1	Techniques d'intégration multimédia		<p>La démonstration de certaines attitudes essentielles à la pratique de la profession est exigée en tant que condition d'inscription au cours-stage.</p>

ANNEXE F

Lettre aux personnes candidates admises conditionnellement en Sciences, lettres et arts

(fournie à titre indicatif seulement,
ne remplace pas la lettre qui sera envoyée aux personnes candidates)

Le 10 juin 2020

Bonjour,

Vous êtes admis conditionnellement au programme de Sciences, lettres et arts (700.2A).

Veillez noter que pour obtenir une admission définitive, vous devez satisfaire aux conditions particulières suivantes :

- Obtenir votre DES ;
- Avoir une moyenne générale au secondaire supérieure ou égale à 75 % ;
- Réussir Mathématiques TS/SN 5^e secondaire avec une note supérieure ou égale à 70 %.

Par ailleurs, afin de favoriser votre réussite dans ce programme riche et diversifié, nous vous **recommandons** de :

- Réussir Français 4^e et 5^e secondaire avec une note supérieure ou égale à 75% ;
- Réussir Chimie et Physique de 5^e secondaire avec une note supérieure ou égale à 70 %.

En espérant vous compter parmi notre prochaine cohorte d'étudiantes et d'étudiants en Sciences, lettres et arts, veuillez recevoir nos sincères salutations.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Louis Dupont
Aide pédagogique individuelle par intérim
Service d'aide à la réussite et au cheminement scolaire
Cégep de l'Outaouais

Siège social
Campus Gabrielle-Roy
333, boul. de la Cité des Jeunes
Gatineau (Québec) J8Y 6M4

Campus Félix-Leclerc
820, boul. La Gappe
Gatineau (Québec) J8T 7T7

Campus Louis-Reboul
125, boul. Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) J8X 1C5

www.cegepoutaouais.qc.ca

819 770-4012

ANNEXE G

Documents d'information remis aux personnes candidates admises conditionnellement en Soins préhospitaliers d'urgence

(fournie à titre indicatif seulement,
ne remplace pas la lettre qui sera envoyée aux personnes candidates)

AUX CANDIDATES ET CANDIDATS ADMIS EN
SOINS PRÉHOSPITALIERS D'URGENCE (181.A0)
Septembre 2020

Vous venez de recevoir une réponse positive à votre demande d'admission au programme de Soins préhospitaliers d'urgence. Si vous désirez débiter vos cours au Cégep de l'Outaouais en septembre 2020 dans ce programme, vous devrez vous conformer aux exigences listées ci-dessous.

Toutefois, dans le contexte actuel du COVID-19, sachez que nous sommes conscients que des délais seront nécessaires afin de répondre à ces exigences. Ne vous inquiétez pas, nous vous informerons dès que possible de la façon de nous acheminer les documents par courriel ou par courrier selon l'évolution de la situation.

Vous recevrez des consignes concernant :

UN QUESTIONNAIRE MÉDICAL D'INTROSPECTION

Ce questionnaire a pour but de vous confirmer que votre état de santé vous permettra d'accomplir les tâches qu'exige le travail de technicienne ambulancière ou technicien ambulancier paramédic. Vous n'avez pas à remettre ce questionnaire au Cégep. Il s'agit d'un outil d'auto-évaluation dont vous pourrez discuter avec votre médecin traitant, le cas échéant.

UNE PREUVE D'ABSENCE D'ANTÉCÉDENTS CRIMINELS

Vous devrez remettre au Cégep, (voir information ci-jointe), un certificat de vérification d'antécédents criminels qui atteste que vous ne possédez pas de casier judiciaire. Certaines personnes peuvent appeler ce dernier un certificat de bonne conduite ou, pour les mineurs, un certificat d'absence d'empêchements.

Le service policier de certaines régions peut refuser d'émettre ce certificat aux candidats mineurs. Le cas échéant, ces candidats devront aviser le Cégep et venir signer un formulaire de désengagement.

UN PERMIS DE CONDUIRE

Le permis de conduire est nécessaire d'abord pour la poursuite de vos études et ensuite, pour votre carrière. Par conséquent, vous devrez fournir la preuve que vous détenez un permis de conduire de classe 5 (apprenti conducteur, probatoire ou régulier). Si vous ne possédez qu'un permis de conduire d'apprenti conducteur, vous devrez suivre un cours de conduite afin de vous assurer de pouvoir obtenir votre permis probatoire au plus tard en décembre 2020.

Pour vous assurer de répondre aux exigences de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) afin de pouvoir obtenir votre permis de conduire classe 4A ou l'équivalent (véhicule d'urgence) pendant votre dernière année du DEC, nous vous conseillons fortement de vous informer directement à une succursale de la SAAQ.

IMMUNISATION (vaccination)

Vous devrez, durant la deuxième session (hiver 2021), fournir la preuve que vous êtes protégé(e) contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, les oreillons, l'hépatite B ou vous faire vacciner. Vous devrez également subir une épreuve de tuberculose. En absence de preuve ou de vaccination, vous pourriez vous voir refuser l'accès aux stages en milieux hospitaliers et préhospitaliers. Nous vous conseillons donc d'entreprendre les démarches pour mettre à jour votre carnet d'immunisations dès que possible.

PROGRAMME CONTINGENTÉ ET DÉSISTEMENT

Étant donné que le programme Soins préhospitaliers d'urgence est contingenté à 25 places, nous apprécierions si vous pouviez nous informer, le plus rapidement possible, de votre désistement. Ceci nous permettra d'offrir votre place à un(e) autre candidat(e).

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Au plaisir,

Isabelle Doyon

isabelle.doyon@cegepoutaouais.qc.ca

Aide pédagogique individuelle

Service d'aide à la réussite et au cheminement scolaire

Cégep de l'Outaouais

Certificat de vérification d'antécédents criminels

1. Consignes pour les candidates et candidats résidents de la ville de Gatineau

Le Cégep a signé un protocole d'entente avec le service policier de Gatineau stipulant que tous les étudiantes et étudiants du Cégep de l'Outaouais nécessitant un certificat de vérification d'antécédents criminels devront en faire la demande auprès d'une personne-ressource désignée du Cégep et **non auprès du service policier de la ville.**

Vous devrez donc obligatoirement vous présenter au Cégep de l'Outaouais pour remplir et signer la demande de vérification d'antécédents criminels le jour de la rencontre d'information et de validation concernant le programme de Soins préhospitaliers d'urgence prévue le mercredi 11 avril à 18h30, au local 1.381 du campus Gabrielle-Roy du Cégep de l'Outaouais, situé au 333 boul. Cité des Jeunes, Gatineau (secteur Hull).

Lors de cette rencontre, vous devrez fournir deux pièces d'identité, dont au moins une avec photo (permis de conduire, passeport ou carte d'assurance maladie). Si vous avez moins de 18 ans, vous devrez obligatoirement être accompagné(e) d'un parent ou tuteur afin qu'il puisse signer la demande.

- Une pièce d'identité (avec adresse) est requise
Veuillez joindre une pièce d'identité avec adresse (facture récente de Bell, Vidéotron, Gazifère, Bail ou autre correspondance officielle récente d'une instance gouvernementale, impôts, etc.). L'adresse doit correspondre avec ce qui est inscrit sur le formulaire dans la section du candidat (section 3).

Si, pour raison de force majeure seulement, vous ne pouvez pas vous présenter à cette rencontre, vous devrez prendre rendez-vous le plus tôt possible en signalant le (819) 770-4012, poste 3310.

2. Consignes pour les candidates et candidats non-résidents de la ville de Gatineau

OPTION A :

Si vous habitez à l'extérieur de la ville de Gatineau, vous pouvez obtenir un certificat de vérification d'antécédents criminels au service policier de votre municipalité ou de votre région. Selon le service policier, des frais approximatifs de 25\$ à 62\$ peuvent être exigés. Si vous avez moins de 18 ans, vous devrez être accompagné(e) d'un parent.

Vous devez fournir au Cégep de l'Outaouais la **copie originale du certificat de vérification d'antécédents criminels au plus tard le 15 juin 2019.** Cégep de l'Outaouais, Bureau du registrariat – local 2.871, 333 boul. Cité-des-Jeunes, Gatineau (secteur Hull) J8Y 6M4

Le service policier de certaines régions peut refuser d'émettre ce certificat aux candidats mineurs. Le cas échéant, ces candidates et candidats devront aviser le Cégep le plus tôt possible et venir signer un formulaire de désengagement **avant le 15 juin 2019.**

OPTION B :

Si vous habitez au Québec, mais à l'extérieur de la ville de Gatineau, vous pouvez tout de même obtenir un certificat de vérification d'antécédents criminels du Service policier de Gatineau compte tenu de l'adresse du Cégep. Le cas échéant, vous devez suivre les consignes pour les candidates et candidats résidents de la ville de Gatineau indiquées au point 1.

AVIS IMPORTANT
À lire avant de compléter ce questionnaire

Le travail de technicien ambulancier paramédic exige une bonne forme physique qui permet au candidat d'accomplir son travail dans différentes conditions météorologiques, et ce, sur des horaires de jour, de soir et de nuit. Le technicien ambulancier paramédic intervient auprès de personnes de tous âges et de toutes conditions, faisant appel aux services préhospitaliers d'urgence dans le but de réduire leur morbidité et leur mortalité. Leurs interventions se situent au niveau des soins de nature médicale, traumatiques, comportementales ou autres. Ces interventions nécessitent, entre autres, l'évacuation de personnes à l'aide d'outils tels que la civière et la civière d'urgence (utilisée lors d'évacuation dans les escaliers ou encore dans des endroits exigus). Ce travail exige donc une bonne forme physique, psychologique et musculaire.

Ce questionnaire médical d'introspection a pour but de vous aider dans votre choix de devenir technicien ambulancier paramédic. Il vous permettra de confirmer que votre état de santé vous permettra d'accomplir les tâches qu'exige ce travail et d'exécuter normalement les mouvements et tâches requis par cet emploi. Si vous avez répondu oui à l'une de ces questions, nous vous invitons fortement à consulter votre médecin afin de discuter avec lui si votre état de santé permet l'accomplissement de ce travail. La majorité des entreprises ambulancières exigent une évaluation médicale lors du processus d'embauche, il est primordial que vous soyez en bonne forme physique.

N.B. Vous n'avez pas à remettre ce questionnaire au CEGEP de l'Outaouais. Il s'agit d'un outil d'auto-évaluation

La forme masculine utilisée dans ce questionnaire inclut le féminin.

Questionnaire médical

1- Revue des antécédents personnels et professionnels			
Revue des antécédents pouvant être pertinents pour évaluer votre capacité à remplir toutes les exigences de l'emploi.			
Antécédents	OUI	NON	Si oui, précisez : par exemple, date, raison, nature des blessures, arrêt de travail, etc.
1.1 Avez-vous déjà été hospitalisé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.2 Avez-vous déjà été opéré ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.3 Recevez-vous actuellement des traitements médicaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.4 Avez-vous déjà subi un accident ayant occasionné des blessures (au travail, en auto, etc.) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.5 Présentez-vous ou avez-vous déjà présenté des restrictions fonctionnelles, physiques ou psychologiques au travail ou pendant vos études ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
a) En relation avec les horaires de travail (nombre d'heures, travail de soir / nuit, rotation, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
b) En relation avec les charges manipulées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
c) En relation avec les positions debout prolongées, marche prolongée, se pencher	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
d) En relation avec le travail avec la clientèle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
e) En relation avec des activités particulières comme monter des escaliers, se tenir dans un escabeau, s'agenouiller, etc.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
f) Autres restrictions : Si oui, ces restrictions fonctionnelles sont-elles permanentes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.6 Vous a-t-on déjà refusé un emploi pour des raisons de santé? Si oui, pourquoi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.7 Prochainement, prévoyez-vous suivre un traitement ou subir une chirurgie pouvant limiter votre capacité à travailler?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.8 Avez-vous été ou êtes-vous présentement atteint d'une maladie ou d'une dépendance quelconque (par exemple alcool, drogue, médicament, jeu) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.9 Prenez-vous des médicaments présentement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

2- Revue des systèmes

Revue des problèmes de santé pouvant être pertinents pour évaluer votre capacité à remplir toutes les exigences de l'emploi.

2.1 Les yeux	OUI	NON	Si oui, précisez : par exemple, fréquence, durée, médicament, arrêt de travail, etc.
2.1.1 Devez-vous porter des verres correcteurs ou des lentilles? Si oui, date du dernier examen et raison? Date : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Année / mois / jour			
a) Myopie (vision de loin) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
b) Presbytie (vision de proche) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.1.2 Avez-vous présentement ou avez-vous déjà eu des problèmes comme :			
a) Baisse récente de la vue ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
b) Vision double ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
c) Difficulté à la lecture ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
d) Difficulté à distinguer les couleurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

2.2 Les oreilles	OUI	NON	Si oui, précisez : par exemple, fréquence, durée, médicament, arrêt de travail, etc.
2.2.1 Souffrez-vous d'une surdité ? Si oui, oreille droite – oreille gauche ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.2.2 Devez-vous porter un appareil auditif ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.2.3 Avez-vous présentement ou avez-vous déjà eu des problèmes comme :			
a) Bourdonnement, sifflement, écoulement, infection	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
b) Traumatisme, perforation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
c) Difficulté à entendre les conversations normales, en personne ou au téléphone	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

2- Revue des systèmes (suite)

2.3 Les autres systèmes Actuellement ou dans le passé, avez-vous ressenti des symptômes, reçu des traitements ou subi une chirurgie en relation avec un problème de santé quelconque relié par exemple, à :	OUI	NON	Si oui, précisez : par exemple, fréquence, durée, médicament, arrêt de travail, etc.
2.3.1 La peau (Ex. eczéma, urticaire, allergie, psoriasis, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.3.2 Le système respiratoire (Ex. asthme, bronchite chronique, pneumonie, allergie, hypersensibilité, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.3.3 Le système cardio-vasculaire et sanguin (Ex. problèmes cardiaques, angine, infarctus, insuffisance cardiaque, haute ou basse pression, varices, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.3.4 Le système glandulaire (Ex. thyroïde, obésité, diabète, variation de poids (10 livres en plus ou en moins) depuis un an, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.3.5 Le système nerveux (Ex. perte de conscience, épilepsie, étourdissement/ vertige, paralysie, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.3.6 La santé mentale (Ex. anxiété, trouble d'adaptation, épuisement, fatigue excessive, dépression, trouble de panique, phobies, trouble maniaco-dépressif ou bipolaire, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.3.7 Les muscles, les os, les articulations (Épaules, bras, coudes, poignets, doigts, cou, dos, hanches, genoux, chevilles, pieds) (Ex. hernie discale, arthrose, rhumatisme, arthrite, tendinite, bursite, épicondylite (coude), entorse, foulure, fracture, amputation.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.3.8 Autres problèmes de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

ANNEXE H

***Feuilles d'information envoyées aux personnes candidates
admises conditionnellement en Techniques policières
et
Feuille expliquant le processus de sélection en Techniques
policières***

(fournies à titre indicatif seulement,
ne remplacent pas les feuilles qui seront envoyées aux personnes candidates)

AUX PERSONNES CANDIDATES ADMISES EN TECHNIQUES POLICIÈRES (310.A0)
AUTOMNE 2020



**Cégep de
l'Outaouais**

Gabrielle-Roy

333, Boul. de
la Cité-des-Jeunes
Gatineau, QC J8Y 6M4

Félix-Leclerc

820, Boul. de la Gappe,
Gatineau, QC J8T 7T7

Louis-Reboul

125, Boul. Sacré-Coeur,
Gatineau, QC J8X 1C5

819-770-4012
1-866-770-4012

cegepoutaouais.qc.ca

Tu viens de recevoir une réponse positive à ta demande d'admission au programme des Techniques policières. Voici quelques informations importantes pour bien débuter tes cours au Cégep de l'Outaouais en août 2020 dans ce programme.

Il importe de souligner que l'admission au programme des Techniques policières est conditionnelle. De fait, les personnes candidates devront par la suite se conformer aux exigences suivantes pour être admises définitivement :

- fournir un certificat de vérification d'antécédents criminels qui atteste qu'elles ne possèdent pas de casier judiciaire.
- fournir la preuve qu'elles détiennent un permis d'apprenti conducteur, probatoire ou permanent.

Contexte Covid-19

Ces documents sont habituellement fournis lors de la journée du test d'endurance physique. À la suite de l'annulation de cette journée et à cause de la fermeture des centres d'accueil des postes de police, nous te fournirons des instructions supplémentaires en lien avec ces 2 conditions selon l'évolution de la situation et les consignes du ministre. Nous communiquerons avec toi dès que des décisions seront prises quant à la façon de nous transmettre ces documents. Merci de ne pas communiquer avec nous à ce sujet pour ne pas alourdir les nombreuses communications déjà reçues.

Nous te suggérons aussi fortement de subir avec succès un examen médical pour t'assurer que tu réponds aux normes établies par l'École Nationale de police du Québec (ENPQ). Afin de subir cet examen, tu dois prendre rendez-vous auprès de la clinique Medisys.

Clinique Medisys (Montréal)

600 boul. Maisonneuve Ouest, 20^e étage
Montréal (Québec)

Prix : 285,00 \$ (un frais de 15 \$ supplémentaire pourrait être exigé pour un autre test)

Clinique Medisys (Ottawa)

545 avenue Carling, local 210
Ottawa (Ontario)

Prix : 292,00 \$ (un frais de 15 \$ supplémentaire pourrait être exigé pour un autre test)

Pour prendre ton rendez-vous, contacte-le 1-800-361-3493. Tu dois mentionner le numéro de compte, soit Cégep de l'Outaouais (**#015647**). Tu pourras alors choisir le point de service de ton choix. Tous les renseignements concernant l'examen te seront expliqués au moment de la prise du rendez-vous.

Contexte Covid-19

La clinique médicale n'effectue pas de test préparatoire à l'emploi pour l'instant. Tu seras avisé lorsqu'il sera possible de prendre un rendez-vous.

En cette période d'incertitude et où les questions sont nombreuses, nous te remercions de ta patience et de ta compréhension face aux délais engendrés. Sache que nous communiquerons avec toi dès que possible pour des explications supplémentaires. Sois à l'affût de tes MIO (messagerie interne Omnivox/Intranet) ; les prochaines communications se feront par ce moyen de communication.



PROCESSUS DE SÉLECTION EN TECHNIQUES POLICIÈRES ADMISSION AUTOMNE 2019

Vous avez été présélectionné pour l'admission en Techniques policières. **Votre participation à ce test d'endurance physique aujourd'hui ne constitue en rien une garantie d'admission.** Le processus de sélection pour l'admission dans le programme des Techniques policières est basé sur deux outils : les listes de classement constituées à partir du dossier scolaire et un test d'endurance physique. Examinons plus en détail les étapes du processus de sélection.

Premièrement, lorsqu'il y a sélection, la priorité est accordée aux personnes candidates ayant leur résidence principale dans le territoire du bassin SRAM (Service régional des admissions de Montréal).

1^{re} étape : Présélection à partir des dossiers scolaires (listes de classement)

Après la date limite du tour 1 (1^{er} mars), le Service régional des admissions de Montréal (SRAM) fournit à chaque collège un classement des candidatures pour chacun de ses programmes. Cinq catégories sont analysées:

- a) Catégorie secondaire régulier : toute personne candidate ayant des résultats scolaires au secondaire régulier ou professionnel, ou qui est inscrite au secondaire régulier ou professionnel.
- b) Catégorie secondaire adulte : toute personne candidate ayant des résultats scolaires au secondaire adulte ou qui a déclaré être inscrite au secondaire adulte sur sa demande d'admission.
- c) Catégorie crédit collégial (candidat externe) : toute personne candidate ayant des résultats au collégial ou des inscriptions au collégial ou qui a déclaré sur son formulaire d'admission être inscrite au collégial dans un autre collège.
- d) Catégorie crédit collégial (changement de programme à l'interne) : toute personne candidate ayant des résultats ou des inscriptions au collégial et qui est présentement inscrite au Cégep de l'Outaouais.
- e) Catégorie « cas spéciaux » : toutes les personnes candidates qui ne peuvent être classées dans l'une des catégories précédentes ainsi que ceux ayant des études universitaires.

Le Comité d'admission procède à une première sélection à partir du classement établi pour chaque catégorie et selon la proportion fixée pour chacune d'elle, tant et aussi longtemps que la qualité des dossiers scolaires nous le permet.

2^e étape : Test d'endurance physique

Les personnes candidates présélectionnées selon la qualité de leur dossier scolaire sont conviées à subir un test d'endurance physique. La condition physique des candidats sera évaluée sommairement par des enseignants du Département d'éducation physique.

Le test d'endurance physique utilisé est la **course-navette Léger**. Sur une distance de 20 mètres, la personne candidate devra faire l'aller-retour dans les temps avant le retentissement du « beep » sonore, d'où l'appellation fréquemment utilisée de « BEEP TEST ». Le rythme et la cadence s'accroissent de plus en plus au fur et à mesure des allers-retours. La réussite du test s'obtient en franchissant un nombre ciblé de paliers. Chaque palier a une durée d'une minute.

Le test se fera dans le secteur d'éducation physique. La durée du test est d'environ 20 minutes.

Le test étant éliminatoire, les normes minimales sont les suivantes :
Femmes : 5 paliers
Hommes : 5 paliers

Les personnes candidates qui ne répondent pas aux normes minimales établies pour le test seront avisées immédiatement que leur candidature n'est pas retenue. Les autres personnes candidates recevront un score pour le test d'endurance physique selon le nombre de paliers réussis (voir le tableau). Par conséquent, les personnes candidates doivent bien performer afin d'atteindre le plus grand nombre de paliers possibles et ainsi obtenir un meilleur score.

3e étape : Analyse des résultats

Les résultats et le classement des élèves seront préparés par le Comité d'admission. Les personnes candidates présélectionnées (1^{re} étape) ayant réussi le test d'endurance physique (2^e étape) seront classées selon leur résultat final de sélection. Ce résultat final est déterminé en accordant une pondération de 70% au dossier scolaire (cote SRAM) et une pondération de 30% au test d'endurance physique.

Tant et aussi longtemps que la qualité des dossiers scolaires nous le permet, les admissions sont réparties au pro rata du nombre de demandes d'admission provenant de chacune des cinq catégories de candidatures.

LA RÉPONSE

70 étudiants seront admis conditionnellement en Techniques policières à l'automne 2019. Dans tous les cas, la réponse doit vous parvenir à compter du 3 avril sur le site du SRAM. Il n'y a aucune mesure prévue pour en appeler de la décision. Les personnes candidates non admises seront invitées par le SRAM à présenter une demande dans un autre programme au deuxième tour. **Nous incitons toutes les personnes candidates à bien prendre connaissance des documents qui leur seront envoyés ; cela peut éviter confusion et attente inutile.**

Il importe de souligner que l'admission au programme des Techniques policières est conditionnelle. De fait, les personnes candidates devront par la suite se conformer aux exigences suivantes pour être admises définitivement :

- fournir un certificat de vérification d'antécédents criminels qui atteste qu'elles ne possèdent pas de casier judiciaire.
- fournir la preuve qu'elles détiennent un permis d'apprenti conducteur, probatoire ou permanent.

De plus, il est fortement suggéré de subir et de réussir un examen médical conforme aux normes de l'École nationale de police du Québec (à l'une des cliniques identifiées par le Cégep) ;

Bonne chance à toutes et à tous !

ANNEXE I

Feuilles d'information envoyées aux personnes candidates admises conditionnellement en Soins infirmiers

(fournies à titre indicatif seulement,
ne remplacent pas les feuilles qui seront envoyées aux personnes candidates)

Le 3 avril 2020

Bonjour,

Il me fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue, au nom de l'équipe des enseignantes, dans le programme de soins infirmiers. Dans le cadre de ce programme, vous aurez à effectuer, dès la première session, des stages en milieu clinique. C'est pourquoi nous aimerions vous faire part des conditions particulières et des informations importantes concernant les exigences pour l'administration des médicaments et pour les milieux cliniques.

Veillez prendre le temps de bien lire ces informations afin de compléter les exigences requises concernant le test diagnostique en mathématiques et la vaccination.

Conditions particulières concernant l'administration des médicaments

Depuis quelques années, nous avons remarqué que les étudiantes et étudiants éprouvaient des difficultés en calcul lorsque l'usage de la calculatrice n'était pas permis. Pour vous aider dans la réussite de vos études, nous désirons vous offrir de l'aide.

Pour ce faire, un test diagnostique en mathématiques sera administré à l'ensemble des étudiantes et étudiants admis dans le programme, le jeudi 28 mai 2020 à 17 h 45 au local 2.911 du campus Gabrielle-Roy. Si vous n'obtenez pas au moins 80 % à ce test, vous serez invité à suivre une formation de 10 h avant le début des cours soit, les 17-18-19 et 20 août 2020 en avant-midi au local 2.913 du campus Gabrielle-Roy. Votre résultat vous sera communiqué par MIO sur Omnivox/Intranet.

Nous tenons à vous informer que la réussite de ce test avec un résultat de 80% et plus est obligatoire pour avoir accès aux cours « Le soin : médecine II » (180-231-HU), « Étude des soins infirmiers: médecine » (180-242-HU) et « Méthodes d'évaluation et de soins II » (180-233-HU) offerts à la deuxième session. Un test de pratique et le corrigé sont disponibles sur la page Web du programme Soins infirmiers au www.cegepoutaouais.qc.ca. Pour y accéder, vous devez suivre le chemin suivant :

1. Choisir l'onglet "PROGRAMMES" puis "Techniques"
2. Ensuite sélectionner les "Techniques de la santé" et "Soins infirmiers"
3. Puis dans la page du programme Soins infirmiers, sous la rubrique "INFOS UTILES", vous trouverez le lien pour accéder à un exemple de test et son corrigé "Test de pratique" et "Corrigé".

Conditions particulières concernant les exigences en milieux cliniques

Avant le début du programme, les étudiantes et étudiants doivent se soumettre à la vaccination exigée par les milieux cliniques. La vaccination doit être complétée avant le début des stages. Pour plus de détails concernant cette exigence, référez-vous aux documents ci-joints touchant l'immunisation et la vaccination.

Dès la première session, les étudiantes et étudiants doivent répondre aux exigences de l'Ordre des Infirmières et Infirmiers du Québec (OIIQ) en se procurant un certificat d'immatriculation pour les laboratoires cliniques (stages). Vous recevrez, de la part de l'OIIQ vers la quatrième semaine de cours, le formulaire nécessaire pour obtenir ce certificat d'immatriculation.

Ayez en votre possession la copie originale de votre certificat de naissance, car vous devrez l'envoyer à l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec avec votre formulaire de demande d'immatriculation. Si vous n'avez pas de certificat de naissance, vous pouvez vous procurer celui-ci au bureau de l'état civil de votre province ou auprès du consulat de votre pays.

Les étudiantes et les étudiants devront faire une déclaration relative aux antécédents judiciaires avant le début des laboratoires cliniques (stages). **La coordonnatrice des stages en fera la demande et les étudiantes et étudiants en seront avisés au moment opportun.**

L'étudiante enceinte devra aviser la coordonnatrice des stages afin de déterminer la démarche à suivre conformément aux politiques et règlements établis dans les différents milieux cliniques.

L'étudiante ou l'étudiant qui refuse de se soumettre à l'une ou l'autre de ces conditions ne pourra se présenter en laboratoire clinique (stage).

L'étudiante ou l'étudiant doit assumer les frais engendrés par ces conditions.

Informations importantes

Les laboratoires cliniques (stages) ont lieu dans différents milieux, durant la journée et la soirée, dans la région de l'Outaouais. L'étudiante ou l'étudiant devra donc **prévoir un transport et en assumer les coûts.**

Voici la procédure à suivre pour être conformément immunisé pour vos premiers stages.

1. Communiquez avec le CLSC de votre secteur. **Identifiez-vous comme étudiante ou étudiant en soins infirmiers du Cégep de l'Outaouais** et prenez un rendez-vous pour votre première rencontre. Le temps habituellement requis pour compléter les vaccinations de base est d'environ 8 mois (en incluant la vaccination contre l'hépatite B). Il n'est pas obligatoire d'avoir reçu la 3^e dose de vaccin contre l'hépatite B avant le début des stages.
2. Apportez votre carnet de vaccination ou vos preuves de vaccination lors de vos rendez-vous au CLSC.
3. **Remplissez la partie Identification du *Relevé de vaccination* et demandez à l'infirmière de compléter la partie Vaccination.** Assurez-vous que toutes les informations relatives à la vaccination de base et à la varicelle sont bien complétées.
4. Retournez le relevé de vaccination au Cégep dûment complété **dans une enveloppe adressée à mon nom.**

Seulement les étudiantes et étudiants avec un dossier de vaccination complet et un certificat d'immatriculation de l'OIIQ sont éligibles en stage.

Pour tout questionnement, veuillez communiquer avec la coordonnatrice des stages du programme de Soins infirmiers avant le 12 juin 2020. Merci de votre collaboration!

Nadia Gosselin

Responsable de la coordination des stages

Téléphone : (819) 770-4012 poste 2426

Télécopie : (819) 770-8167

Courriel : nadia.gosselin@cegepoutaouais.qc.ca

Département des Soins infirmiers

Cégep de l'Outaouais

333 boul. De la Cité-des-Jeunes

Gatineau (Québec) J8Y 6M4

**Calendrier d'immunisation pour les stagiaires selon le
Protocole d'immunisation des travailleurs de la santé, des stagiaires et des enseignants du Québec
Si primo vaccination non complétée**

À noter : Vous recevrez ces vaccins si votre vaccination n'est pas à jour ou en l'absence de preuve vaccinale (ex. carnet de vaccination). Selon l'étude de votre situation, d'autres vaccinations peuvent être nécessaires:

Visite d'immunisation	Lors du rendez-vous	Vaccins indiqués
1^{ère} visite	<ul style="list-style-type: none"> Analyse du carnet de vaccination Sérologie (prise de sang) pour recherche d'anticorps pour la varicelle si aucune histoire de varicelle ou preuve vaccinale 1^{er} test cutané à la tuberculine (TCT) (Au besoin selon le PIQ) 	Vaccins : <ul style="list-style-type: none"> diphtérie-coqueluche-tétanos (dcat) poliomyélite (polio) 1^{ère} dose hépatite B
2^{ème} visite	48 à 72 heures après la 1^{ère} visite Lecture du test cutané à la tuberculine (TCT) S'il y a lieu	La sérologie (prise de sang) ou la 1 ^{ère} vaccination peut-être également faite lors de ce rendez-vous.
3^{ème} visite	2 semaines après le 1^{er} test de TCT 2 ^e TCT au besoin, selon les directives du PIQ	<ul style="list-style-type: none"> Vaccin contre la méningite pour les moins de 18 ans
4^{ème} visite au besoin	48 à 72 heures après la 2^{ème} visite Lecture du 2 ^e test cutané à la tuberculine (TCT)	<ul style="list-style-type: none"> Si le test (TCT), nécessite un suivi médical¹
5^{ème} visite	1 mois après la 1^{er} rendez-vous si aucune preuve vaccinale ou si la vaccination est incomplète	Vaccins : <ul style="list-style-type: none"> RRO (rougeole-rubéole-oreillons)² d2t5 – polio (diphtérie- tétanos, poliomyélite) 2^{ème} dose hépatite B
6^{ème} visite	4 à 8 semaines après la 1^{ère} dose de RRO	Vaccins: <ul style="list-style-type: none"> 2^{ème} dose contre la rougeole-rubéole-oreillons 1^{ère} dose contre la varicelle (si aucune histoire de varicelle ou si la sérologie est négative).
7^{ème} visite	6 mois après la 2^{ème} dose du vaccin contre l'hépatite B	Vaccin : <ul style="list-style-type: none"> 3^{ème} dose hépatite B 2^{ème} dose contre la varicelle

1 : Tout résultat du TCT significatif (selon le PIQ) qui demande une investigation médicale, **prière d'annexer les résultats** (traitement médical retenu et rapport du Rx des poumons) **au relevé de vaccination.**

2 : 2 doses de vaccin contre la rougeole sont nécessaires pour les personnes nées depuis 1970.

RELEVÉ DE VACCINATION

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Sexe : ____ # de téléphone : _____
A / M / J

Adresse : _____
rue secteur Ville Province Code postal

DIPHTÉRIE, TÉTANOS, COQUELUCHE

Type	An	Mois	Jour

POLIOMYÉLITE

Type	An	Mois	Jour

ROUGEOLE, RUBÉOLE, OREILLONS

Type	An	Mois	Jour

INFLUENZA (pendant les années de formation)

Type	An	Mois	Jour

AUTRES VACCINATIONS

ÉPREUVE DIAGNOSTIQUE

Inscrire les résultats récents (<un an)

Type	An	Mois	Jour	Résultat	Mois	Jour
				mm		
				mm		

Si réaction voir consigne selon le PIQ

1- Copie du rapport de Rx poumons

2- Note du médecin concernant le traitement retenu

HÉPATITE B

Type	An	Mois	Jour

SÉROLOGIE

Type	An	Mois	Jour	résultat
Hépatite B				
Varicelle Zoster				

ANTÉCÉDENTS DE MALADIES INFECTIEUSES

Inscrire la date de début de la maladie

Maladie	Oui (indiquer date)	Non
Varicelle		
Rougeole		
Tuberculose		

La présente atteste que l'étudiante ou l'étudiant ci-dessus mentionné a amorcé sa vaccination et peut intégrer ses stages.

 Signature du professionnel Date CSSS

La présente atteste que l'étudiante ou l'étudiant ci-dessus satisfait aux recommandations de santé publique pour l'immunisation des stagiaires

 Signature du professionnel Date CSSS

ANNEXE J

Feuillelet d'information envoyé aux personnes candidates admises conditionnellement en Techniques d'hygiène dentaire

(Document fourni à titre indicatif seulement,
ne remplace pas le document qui sera envoyé aux personnes candidates)

Le 12 août 2020

IMPORTANT

Bonjour,

Il nous fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue, au nom de l'équipe des enseignantes du programme des Techniques d'hygiène dentaire. Dans le cadre du programme, vous aurez à effectuer, dès la troisième session, des stages en milieux cliniques internes et externes. C'est pourquoi nous aimerions vous faire part des conditions particulières et des informations importantes concernant les exigences des milieux cliniques.

Veillez prendre le temps de bien lire ces informations, car vous devez agir dès maintenant en vue de respecter les exigences requises.

Conditions particulières concernant les exigences du programme et des milieux de stages internes et externes :

- Conformément au protocole établi par la *Direction régionale de la santé publique*, l'étudiant doit se soumettre à la vaccination exigée par ses milieux de stages. La vaccination doit être complétée avant le début de la 3^e session d'études et vous devrez fournir une preuve d'immunisation à la gestionnaire clinique, dès votre entrée au *Stage 1 (111-415-HU)* à la 4^e session. L'étudiant(e) doit être vacciné(e) pour **la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, les oreillons, l'hépatite B ainsi que l'influenza (grippe saisonnière)**.
 - Vous devez obligatoirement prendre rendez-vous avec une infirmière au CLSC St-Rédempteur (ou au CLSC près de chez vous) pour une évaluation de carnet de vaccination en appelant au 819-966-6512, option 1.
 - Lors de ce rendez-vous, vous devrez apporter avec vous tous vos documents de vaccination ainsi que le document intitulé « Évaluation de carnet de vaccination ». L'infirmière devra signer en bas de page afin d'attester que vous avez débuté votre vaccination ou que votre vaccination est complétée.
 - Le document complété et signé par l'infirmière devra être remis à la gestionnaire-clinique au local 1.087A **au plus tard le 15 novembre 2020.**
- Vous devrez suivre votre formation et obtenir votre carte en RCR, DEA et anaphylaxie dans le cadre du cours *Mesures de protection (111-EWB-05)*. Une deuxième certification obligatoire sera organisée pour vous, au début de votre cinquième session d'études, soit lors de votre *Stage 2 (111-525-HU)*.

- Une vérification d'antécédents judiciaires devra être faite à la cinquième session qui comporte des stages externes en santé communautaire (111-511-HU). La coordonnatrice des Stages en Interventions préventives en fera la demande et les étudiants (es) en seront avisés au moment opportun. Lors de cette rencontre, vous devrez fournir deux pièces d'identité, dont au moins une avec photo (permis de conduire, passeport ou carte d'assurance maladie). Si vous avez moins de 18 ans, vous devrez obligatoirement être accompagné(e) d'un parent ou tuteur afin qu'il puisse signer la demande.
- Le stage externe en *Interventions préventives (111-602-HU)* a lieu dans différents milieux, durant la journée, dans la grande région de l'Outaouais et possiblement à l'extérieur de la région. L'étudiant (e) devra donc prévoir un transport et en assumer les coûts. De plus, l'étudiant (e) dont le lieu de résidence est en Ontario devra faire tous ses stages exclusivement dans les établissements du Québec.
- Tout soignant ou étudiant qui pratique des actes à risque de transmission a la responsabilité de connaître son statut d'infection **pour le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), le virus de l'hépatite B (VHB) ou le virus de l'hépatite C (VHC)** et d'obtenir une évaluation du risque de transmission et des recommandations de pratique du SERTIH (voir le document à la page 3).
- Veuillez noter qu'il existe certains risques pour la grossesse de la personne stagiaire. Veuillez vous référer au site de la CNESST pour de plus amples informations : https://www.cnesst.gouv.qc.ca/publications/200/pages/DC_200_1024.aspx
- **L'étudiant (e) qui refuse de se soumettre à l'une ou l'autre de ces conditions ne pourra se présenter en stage.**
- L'étudiant (e) doit assumer les frais engendrés par toutes les conditions précédentes.

Programme contingenté et désistement

Le programme Techniques d'hygiène dentaire est contingenté à 39 places. Si vous n'avez pas l'intention de fréquenter notre Cégep dans ce programme, veuillez communiquer avec nous dans les plus brefs délais à l'adresse suivante : aidepedagogique@cegepoutaouais.qc.ca. Ceci nous permettra d'offrir votre place à un (e) autre candidat (e).

Pour tout questionnement, veuillez communiquer avec la coordonnatrice du programme en Techniques d'hygiène dentaire.

Marie-Ève Montreuil, HD

**Responsable au département et au programme
Techniques d'hygiène dentaire**

marie-eve.montreuil@cegepoutaouais.qc.ca

(819) 770-4012, poste 2383

Vous étudiez dans le domaine de la santé?

Vous ignorez quel est votre état de santé?

La profession hygiéniste dentaire exige certaines vérifications médicales de votre part.

Le SERTIH de l'INSPQ s'adresse aux professionnels et étudiants de la santé du Québec (ci-après appelés « soignants ») qui sont porteurs d'une infection transmissible par le sang et qui posent des actes à risque de transmission. Le service leur permet d'obtenir une évaluation du risque de transmettre leur infection à des patients.

Tout soignant qui pratique des actes à risque de transmission a la responsabilité de connaître son statut d'infection **pour le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), le virus de l'hépatite B (VHB) ou le virus de l'hépatite C (VHC)**, et d'obtenir une évaluation du risque de transmission et des recommandations de pratique du SERTIH.

Les professions suivantes et leurs programmes de formation peuvent comporter des actes à risque de transmission :

- L'hygiène dentaire
- La médecine
- La médecine dentaire
- La pratique sage-femme
- Les soins infirmiers et les sciences infirmières
- Les services préhospitaliers d'urgence (ambulanciers).

En cas de doute, ne prenez pas de risque. Soumettez-vous à des tests de dépistage et si l'un d'eux s'avère positif, communiquez avec votre médecin et le SERTIH.

Si vous vous savez infecté par un virus transmissible par le sang et que vous étudiez ou pratiquez dans l'une de ces professions, vous devez communiquer avec le SERTIH. Nous déterminerons si des aménagements à votre formation ou à votre pratique sont nécessaires et envisageables.

Par ailleurs, le soignant doit connaître ses responsabilités à l'égard des risques de transmission de son infection à ses patients dans le cadre de sa pratique ou de sa formation. De plus, il doit respecter son code de déontologie qui indique qu'il doit s'abstenir d'exercer dans des circonstances ou des états susceptibles de compromettre la qualité de ses actes.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site Internet suivant : <https://www.inspq.qc.ca/sertih>

ÉVALUATION DE CARNET DE VACCINATION
Étudiant(e) en Techniques d'hygiène dentaire

Nom : _____ Prénom : _____
 Date de naissance : ____ / ____ / ____ Sexe : _____ # de téléphone : _____
 A / M / J
 Adresse : _____
 # rue secteur Ville Province Code postal

DIPHTÉRIE, TÉTANOS, COQUELUCHE

Type	An	Mois	Jour

POLIOMYÉLITE

Type	An	Mois	Jour

ROUGEOLE, RUBÉOLE, OREILLONS

Type	An	Mois	Jour

INFLUENZA
(pendant les années de formation)

Type	An	Mois	Jour

AUTRES VACCINATIONS

Type	An	Mois	Jour

ÉPREUVE DIAGNOSTIQUE

Inscrire les résultats récents (<un an)

Type	An	Mois	Jour	Résultat	Mois	Jour
				mm		
				mm		

Si réaction voir consigne selon le PIQ

- 1- Copie du rapport de Rx poumons
 2- Note du médecin concernant le traitement retenu

HÉPATITE B

Type	An	Mois	Jour

SÉROLOGIE

Type	An	Mois	Jour	résultat
Hépatite B				
Varicelle Zoster				

ANTÉCÉDENTS DE MALADIES INFECTIEUSES

Inscrire la date de début de la maladie

Maladie	Oui (indiquer date)	Non
Varicelle		
Rougeole		
Tuberculose		

La présente atteste que l'étudiante ou l'étudiant ci-dessus satisfait aux recommandations de santé publique pour l'immunisation des stagiaires (PIQ).

Signature du professionnel

Date

CSSS

Dans l'éventualité où l'étudiante ou l'étudiant n'a pas reçu la vaccination nécessaire, svp indiquer les vaccins à recevoir et la date prévue de vaccination, si connue.

ANNEXE K

***Feuillet d'information envoyé aux personnes candidates
admises conditionnellement en Techniques de diététique***

(Document fourni à titre indicatif seulement,
ne remplace pas le document qui sera envoyé aux personnes candidates)

Gatineau, le 26 mars 2020

Pour les étudiantes et étudiants admis en première
année. Bonjour,

Il nous fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue, au nom de l'équipe des enseignantes du programme Techniques de diététique. Dans le cadre du programme, vous aurez à effectuer, des stages en milieu clinique. C'est pourquoi nous aimerions vous faire part des conditions particulières concernant les exigences du programme et des informations importantes concernant les exigences des milieux cliniques.

Veuillez prendre le temps de bien lire ces informations.

Conditions particulières concernant les exigences du programme et des milieux de stages internes et externes

- Afin d'atteindre toutes les compétences reliées à la profession de technicienne et de technicien en diététique, tous les aliments devront être goûtés sans exception sauf en cas d'allergie ou d'intolérance (billet médical exigé).
- L'étudiante ou l'étudiant admis devra, à la 1^{re} session, fournir un certificat de vérification d'antécédents criminels qui atteste qu'elle ou il ne possède pas de casier judiciaire. Certaines personnes peuvent appeler ce dernier un certificat de bonne conduite ou, pour les mineurs, un certificat d'absence d'empêchements. Vous recevrez prochainement d'autres informations à ce sujet, par courriel ou par la poste, afin de compléter ce processus.
- L'étudiante ou l'étudiant admis devra, au plus tard à la fin de la 4^e session, fournir la preuve qu'elle ou il est protégé(e) contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, la varicelle, les oreillons, l'hépatite B, l'influenza (pendant la saison grippale) ou se faire vacciner. Elle ou il devra subir une épreuve de tuberculose.
- Pour se conformer aux exigences du MAPAQ à l'intérieur d'un service alimentaire, l'étudiante ou l'étudiant devra retirer tous ses bijoux, piercings, vernis, faux ongles, faux cils, etc. pendant les laboratoires et les stages.

- L'étudiante enceinte doit respecter les politiques et règlements établis dans les différents milieux cliniques concernant la technicienne enceinte et pourrait se voir retirer de ses laboratoires ou de ses stages.
- Transport et frais : Les stages en milieux cliniques ont lieu dans différents milieux dans la région de l'Outaouais ou exceptionnellement à l'extérieur de la région. L'étudiante ou l'étudiant devra prévoir un transport et en assumer les frais (il peut y avoir possibilité de covoiturage entre étudiants).
- **L'étudiante ou l'étudiant qui refuse de se soumettre à l'une ou l'autre de ces conditions ne pourra se présenter en stage.**
- L'étudiante ou l'étudiant doit assumer les frais engendrés par toutes les conditions précédentes.

Programme contingenté et désistement

Étant donné que le programme Techniques de diététique est contingenté quant au nombre de places disponibles, nous apprécierions si vous pouviez nous informer, le plus rapidement possible, de votre désistement, s'il y a lieu. Ceci nous permettra d'offrir votre place à une ou un autre candidate ou candidat. Pour un désistement, veuillez-vous adresser à Mme Patricia Monfette, aide pédagogique individuelle au programme, au 819-770-4012 poste 2332 ou patricia.monfette@cegepoutaouais.qc.ca .

Pour tout autre renseignement, veuillez communiquer avec la coordonnatrice du programme Techniques de diététique.

Catherine Plaziac, enseignante et coordonnatrice de programme

Téléphone : (819) 770-4012,
 poste 2439 Cégep de l'Outaouais
 333, boul. de la Cité-des-Jeunes Gatineau (Québec)
 J8Y 6M4 Courriel:
catherine.plaziac@cegepoutaouais.qc.ca

ANNEXE L

***Programmes contingentés
ou ayant une capacité d'accueil limitée***

Programmes		Contingentement Capacité d'accueil à l'automne ¹² 2021	
		<i>Gabrielle-Roy</i>	<i>Félix-Leclerc</i>
081.06	Cheminement Tremplin DEC	N/A	N/A
200.B0	Sciences de la nature	N/A	145 en 1 ^{re} session
300.M0/M1	Sciences humaines / Organisation et gestion	N/A	
300.M0/M1	Sciences humaines / Individu et société	N/A	205 ¹³
300.M0/M1	Sciences humaines / Monde et enjeux contemporains.	N/A	en 1 ^{re} session
500.AG	Arts, lettres et communication / Cinéma		N/A
500.AH	Arts, lettres et communication / Littérature		N/A
500.AJ	Arts, lettres et communication / Médias		N/A
500.AK	Arts, lettres et communication / Théâtre		N/A
500.AL	Arts, lettres et communication / Langues		N/A
510.AM	Arts visuels / Approche matière		N/A
510.TI	Arts visuels / Technologie de l'image		N/A
700.2A	Sciences, lettres et arts	N/A	
111.A0	T. d'hygiène dentaire	39 en 1 ^{re} session	
120.A0	T. diététique	40 en 1 ^{re} session	
140.C0	Technologie d'analyses biomédicales	32 en 1 ^{re} session	
141.A0	T. d'inhalothérapie	25 en 1 ^{re} session	
180.A0	Soins infirmiers	80 en 1 ^{re} session ¹⁴	
181.A0	Soins préhospitaliers. d'urgence ¹⁵	28 en 1 ^{re} session	
210.AA	T. de laboratoire / Biotechnologies	N/A	
221.A0	Technologie de l'architecture		32
221.B0	T. du génie civil		32 en 1 ^{re} session
221.C0	T. de la mécanique du bâtiment		N/A
230.AA	T. de la géomatique / Cartographie	N/A	
241.A0	T. de génie mécanique	N/A	
243.A0	T. de systèmes ordines		N/A
310.A0	T. policières (contingentement déterminé par le MEES)	172 au total	
310.C0	T. juridiques	70	
322.A0	T. d'éducation à l'enfance		60 en 1 ^{re} session
351.A0	T. d'éducation spécialisée		90 en 1 ^{re} session
393.B0	T. de la documentation		N/A
410.B0	T. de comptabilité et de gestion	N/A	
410.D0	Gestion de commerces	N/A	
412.AA	T. de bureautique / Gestion du travail administratif	N/A	
420.B0	T. de l'informatique / Programmation et sécurité	75	
420.B0	T. de l'informatique / Réseaux et cybersécurité		
570.E0	Design d'intérieur		N/A
582.A1	T. d'intégration multimédia		54 en 1 ^{re} session
TOTAL		3000	1800

¹² Ces valeurs sont approximatives et sous réserve.

¹³ Les cours de mathématiques en sciences humaines ne s'offrent qu'au campus Gabrielle-Roy.

¹⁴ La capacité d'admission en 1^{re} session de Soins infirmiers à l'hiver 2021 sera d'environ 40.

¹⁵ La capacité d'admission en 1^{re} session de Soins préhospitaliers d'urgence à l'hiver 2022 sera d'environ 24.

ANNEXE M

***Tableau résumé des préalables secondaires
compris dans la programmation***

Tableau résumé des préalables secondaires compris dans la programmation 2021-2022

Cours préalable du secondaire	Cours du Cégep de l'Outaouais
Langue d'enseignement (français) de la 5 ^e secondaire	601-013-HU Renforcement en français, langue d'enseignement
Langue d'enseignement (français) de la 5 ^e secondaire	601-101-MQ Écriture et littérature
Mathématique CST 4 ^e sec. ou MATH 416	201-016-RE Mise à niveau pour Mathématique TS 4 ^e sec.
Mathématique TS/SN 4 ^e sec. ou MATH 426	201-015-RE Mise à niveau pour Mathématique TS 5 ^e sec.
Sciences STE/SE 4 ^e ou Sciences physiques 436 et Mathématique CST 4 ^e sec. ou MATH 416	202-001-RE Mise à niveau pour Chimie 5 ^e sec.
Sciences STE/SE 4 ^e ou Sciences physiques 436 et Mathématique CST 4 ^e sec. ou MATH 416	203-001-RE Mise à niveau pour Physique 5 ^e sec.
Mathématique TS/SN 4 ^e sec., CST 5 ^e sec., MATH 436 ou MATH 526	201-367-HU Méthodes quantitatives et inférence statistique
Mathématique TS/SN 5 ^e sec. ou MATH 526	201-313-HU Calcul différentiel en sciences humaines
Mathématique TS/SN 5 ^e sec. ou MATH 526	201-315-HU Algèbre linéaire et géométrie vectorielle en sciences humaines

ANNEXE N

Conditions particulières de réinscription à la suite d'une absence

Conditions particulières de réinscription suite à une absence

TECHNIQUES D'HYGIÈNE DENTAIRE

111.A0

Dans le but d'assurer la protection de la clientèle qui se prête à l'apprentissage en clinique, le département de Techniques d'hygiène dentaire doit vérifier si les compétences acquises par l'étudiante ou étudiant qui s'est absenté d'une ou plusieurs sessions ont été maintenues avant de pouvoir reprendre ses études. Des conditions particulières de réinscription basées sur la réussite scolaire seront exigées dans le cas d'une interruption du programme pour quelques raisons que ce soit. Ces conditions s'appliquent à toute étudiante ou tout étudiant du Cégep de l'Outaouais ou provenant d'une autre institution collégiale. Veuillez s.v.p. consulter la page d'information 68 pour plus de détails.

TECHNIQUES DE DIÉTÉTIQUE

120.A0

Dans un souci du maintien des compétences, la personne qui a quitté le programme d'études pour une période de deux sessions et plus pourrait être soumise à un contrôle théorique et/ou pratique. La nature de l'épreuve sera déterminée à la suite de l'étude du dossier. Cette procédure est valable pour toute personne ayant étudié au Cégep de l'Outaouais ou dans une autre institution collégiale. Les modalités de l'épreuve seront données à l'avance.

TECHNOLOGIE D'ANALYSES BIOMÉDICALES

140.C0

Dans le but d'assurer le maintien des compétences et la réussite des stages cliniques concentrés à la dernière année du programme, une étudiante ou un étudiant inscrit au programme Technologie d'analyses biomédicales se doit de compléter son programme d'études dans un délai maximal de 5 ans.

Dans le cas où le délai de 5 ans est expiré, l'étudiante ou l'étudiant se verra dans l'obligation de démontrer le maintien de ses compétences. Une vérification du maintien des compétences acquises sera effectuée par le biais d'un examen et/ou d'une entrevue ainsi que par des simulations en laboratoire (les simulations en laboratoire seront planifiées et déterminées par les enseignants, les modalités de l'épreuve seront communiquées à l'avance à l'étudiante ou à l'étudiant). Par la suite, une évaluation conjointe entre deux (2) membres du département de technologie d'analyses biomédicales en collaboration avec l'API sera effectuée. Selon les résultats de l'étude du dossier, des conditions particulières peuvent être imposées (reprise de cours, pratique en laboratoire, etc.) afin de mettre à niveau ses compétences favorisant la réussite du programme. Si des cours se doivent d'être repris, l'étudiante ou l'étudiant pourra se voir facturer sa présence dans les cours. Dans la mesure où l'étudiante ou l'étudiant ne respectera pas les conditions particulières de réinscription, elle ou il sera exclu du programme.

Ces conditions particulières de réinscription s'adressent également à l'étudiante ou l'étudiant qui désire se réinscrire au programme, peu importe qu'il ait commencé ses études au Cégep de l'Outaouais ou dans tout autre établissement collégial québécois.

La personne qui a quitté le programme d'études pour une période de deux sessions et plus devra réussir un contrôle théorique et pratique afin de démontrer le maintien de ses compétences (les simulations en laboratoire seront planifiées et déterminées par les enseignants). La nature de l'épreuve sera déterminée à la suite de l'étude des dossiers par l'API en collaboration avec deux (2) membres du département de technologie d'analyses biomédicales. Cette procédure est valable pour toute personne ayant étudié au Cégep de l'Outaouais ou dans un autre collège. Les modalités de l'épreuve seront données à l'avance. Selon les résultats de l'étude du dossier, des conditions particulières peuvent être imposées (reprise de cours, pratique en laboratoire, etc.) afin de mettre à niveau ses compétences favorisant la réussite du programme. Si des cours se doivent d'être repris, l'étudiante ou l'étudiant pourra se voir facturer sa présence dans les cours. Dans la mesure où l'étudiante ou l'étudiant ne respectera pas les conditions particulières de réinscription, elle ou il sera exclu du programme.

Dans le but d'assurer le maintien des compétences et la réussite des stages cliniques concentrés à la dernière année du programme, une étudiante ou un étudiant inscrit au programme Techniques d'inhalothérapie se doit de compléter son programme d'études dans un délai maximal de 5 ans, sans quoi l'étudiante ou l'étudiant se verra dans l'obligation de démontrer les compétences acquises au-delà du délai de 5 ans.

Dans le cas où le délai de 5 ans est expiré, l'API en collaboration avec deux (2) membres du département d'inhalothérapie étudieront le dossier de l'étudiante ou l'étudiant et imposeront des conditions particulières (reprise d'un cours, examen théorique, examen pratique, exercices en laboratoire) afin de mettre à niveau ses compétences favorisant la réussite dans le programme. Si des cours se doivent d'être repris, l'étudiante ou l'étudiant pourra se voir facturer sa présence dans les cours.

Dans la mesure où l'étudiante ou l'étudiant ne respectera pas les conditions particulières de réinscription, elle ou il sera exclu du programme.

Ces conditions particulières de réinscription s'adressent également à l'étudiante ou l'étudiant qui désire se réinscrire au programme, peu importe qu'il ait débuté ses études au Cégep de l'Outaouais ou dans tout autre établissement collégial québécois.

L'étudiante ou l'étudiant, qui s'absente pendant 2 sessions consécutives ou plus dans les cours du programme 180.A0, pourra être réinscrite ou réinscrit sous condition selon la nature du dossier. D'autres conditions pourront s'appliquer en tenant compte du *Règlement sur la réussite scolaire*. Veuillez s.v.p. consulter la page 69 pour plus de détails.

Dans le but d'assurer le maintien des compétences et la réussite des stages cliniques concentrés à la dernière session du programme, une étudiante ou un étudiant inscrit au programme de Soins préhospitaliers d'urgence se doit de compléter son programme d'études dans un délai maximal de 5 ans sans quoi l'étudiante ou l'étudiant se verra dans l'obligation de démontrer les compétences acquises au-delà du délai de 5 ans.

Dans le cas où le délai de 5 ans est expiré, l'API en collaboration avec deux (2) membres du département de soins préhospitaliers d'urgence étudieront le dossier de l'étudiante ou l'étudiant et imposeront des conditions particulières (reprise d'un cours, examen théorique, examen pratique, exercices en laboratoire) afin de mettre à niveau ses compétences favorisant la réussite dans le programme. Si des cours se doivent d'être repris, l'étudiante ou l'étudiant pourra se voir facturer sa présence dans les cours.

Dans la mesure où l'étudiante ou l'étudiant ne respectera pas les conditions particulières de réinscription, elle ou il sera exclu du programme.

Ces conditions particulières de réinscription s'adressent également à l'étudiante ou l'étudiant qui désire se réinscrire au programme, peu importe qu'il ait débuté ses études au Cégep de l'Outaouais ou dans tout autre établissement d'enseignement.

1. La personne qui a quitté le programme d'études pour une période de deux sessions et plus devra réussir un contrôle théorique et/ou pratique. La nature de l'épreuve sera déterminée à la suite de l'étude des dossiers. Cette procédure est valable pour toute personne ayant étudié au Cégep de l'Outaouais ou dans un autre collège. Les modalités de l'épreuve seront données à l'avance.
2. La personne ayant quitté le programme durant trois sessions consécutives ou plus devra rencontrer le comité consultatif pour être réadmise au programme. Le comité consultatif peut exiger la réussite d'un contrôle théorique et/ou pratique. La nature de l'épreuve sera déterminée à la suite de l'étude du dossier.

La personne qui a quitté le programme d'études pour une période de deux sessions et plus devra réussir un contrôle théorique et/ou pratique. La nature de l'épreuve sera déterminée à la suite de l'étude des dossiers. Cette procédure est valable pour toute personne ayant étudié au Cégep de l'Outaouais ou dans un autre cégep. Les modalités de l'épreuve seront données à l'avance.

La personne qui a quitté le programme d'études pour une période de deux sessions et plus devra réussir un contrôle théorique et/ou pratique. La nature de l'épreuve sera déterminée à la suite de l'étude du dossier. Cette procédure est valable pour toute personne ayant étudié au Cégep de l'Outaouais ou dans une autre institution collégiale. Les modalités de l'épreuve seront données à l'avance.

**Conditions de réinscription particulière suite à une absence ou un cheminement irrégulier
Programme en Techniques d'hygiène dentaire 111.A0**

Dans le cas où une étudiante ou un étudiant s'absente **pendant 3 années et moins**, elle ou il devra fournir la preuve du maintien de ses compétences afin d'être autorisé à poursuivre les cours subséquents en hygiène dentaire. Pour ce faire, il devra :

- Revoir ses connaissances, attitudes et habiletés acquises durant les cours suivis précédemment par lui-même;
- Il devra ainsi, dix jours avant le début des cours (minimalement) se présenter, sur rendez-vous, aux laboratoires spécifiques du Cégep et exécuter les mises en situation disponibles et imposées selon son niveau d'étude;
- La technicienne ou l'enseignante présente au laboratoire du Cégep devra faire foi de cette pratique obligatoire.

Le corps enseignant déterminera les situations pertinentes ainsi que le nombre d'heures de pratique obligatoires et requises, afin de permettre à chacune des étudiantes ou étudiants soumis à ces conditions, de réintégrer le programme en Techniques d'hygiène dentaire selon son niveau.

Dans le non-respect de cette règle ou si l'étudiante ou l'étudiant n'est pas en mesure de démontrer le maintien de ses compétences :

- Elle ou il ne pourra s'inscrire au programme des Techniques d'hygiène dentaire et se verra soumis à la condition de réinscription pour une étudiante ou un étudiant ayant été absent **pendant plus de 3 années**.

Dans le cas d'une étudiante ou un étudiant ayant été **absent pendant plus de 3 années**

- Dans le souci du maintien des compétences, et afin de s'assurer qu'il n'y ait aucun risque pour la santé et la sécurité de la clientèle, le département d'hygiène dentaire exige que l'étudiante ou l'étudiant dont le temps d'arrêt est supérieur à 3 années ou qui n'a pas fait la démonstration du maintien de ses compétences, elle ou il devra reprendre tous les cours et stages spécifiques en Techniques d'hygiène dentaire.

Conditions de réinscription pour le programme Soins infirmiers 180.A0

Pour une étudiante ou un étudiant ayant été **absent pendant deux sessions consécutives, et ce, jusqu'à quatre sessions inclusivement** dans les cours de la discipline de Soins infirmiers.

- Dans le cas où une étudiante ou un étudiant s'absente pour plus d'une session, et ce, jusqu'à concurrence de quatre sessions consécutives, celle-ci ou celui-ci devra revoir ses connaissances, attitudes et habiletés acquises durant les cours suivis précédemment afin d'être autorisé à poursuivre les cours subséquents en Soins infirmiers.

Il devra ainsi, dix jours avant le début des cours se présenter au laboratoire-collège et exécuter les mises en situation disponibles selon son niveau d'études.

Le technicien ou technicienne présent au laboratoire-collège fera foi de cette pratique obligatoire.

Dans le non-respect de cette règle, l'étudiante ou l'étudiant ne pourra s'inscrire au cours en Soins infirmiers et se verra soumis à la condition de réinscription pour une étudiante ou un étudiant ayant été absent pour plus de quatre sessions consécutives.

- Il est demandé au corps enseignant de déterminer les situations pertinentes ainsi que le nombre d'heures de pratique obligatoires requises afin de permettre à chacune des étudiantes et chacun des étudiants soumis à ces conditions de réintégrer le programme de Soins infirmiers selon son niveau d'études.

Pour une étudiante ou un étudiant ayant été **absent pendant plus de quatre sessions consécutives, et ce, jusqu'à six sessions inclusivement** dans les cours de la discipline Soins infirmiers et :

- **ayant réussi les cours de la 5^e session**

Cette étudiante ou cet étudiant devra reprendre et réussir les cours de la 3^e session : médecine chirurgie afin de poursuivre à la session suivante les cours de la 6^e session.

P.S. Il est à noter que nous considérons que les cours médecine-chirurgie sont plus appropriés et permettront à une étudiante ou un étudiant de poursuivre ses études afin de développer les compétences prévues à la dernière session du programme (suggéré par le sous-comité ayant travaillé sur ce dossier).

- **ayant réussi les cours médecine-chirurgie ou périnatalité-pédiatrie**

Cette étudiante ou cet étudiant devra reprendre et réussir ces mêmes cours ou les équivalents afin de poursuivre son programme d'études.

- **ayant réussi les cours de la 2^e session**

Cette étudiante ou cet étudiant devra reprendre et réussir ces mêmes cours afin de poursuivre son programme d'études.

Pour une étudiante ou un étudiant ayant été **absent pendant sept sessions consécutives** :

- Il ou elle doit reprendre sa formation à partir du début du programme.

2020-11-20

ANNEXE O

***Règles d'attribution des places de stage et Condition pour
l'attribution d'un stage manquant ou reprise de stage en
Technologies d'analyses biomédicales (140.C0)***

Règles d'attribution des places de stages en Technologies d'analyse biomédicales (2021)

- ✓ Attendu les changements dans le milieu de la santé et la centralisation des laboratoires ;
- ✓ Attendu que les places de stage sont en nombre limité ;
- ✓ Attendu que la responsabilité de trouver des places de stages incombe au coordonnateur de stage uniquement ;
- ✓ Attendu que nous sommes tributaires des réponses positives des milieux cliniques en Outaouais pour l'acceptation des places de stages en partenariat avec la DERUR ;
- ✓ Attendu qu'il n'y a aucun laboratoire privé en Outaouais ;
- ✓ Attendu que s'il y a un manque de place de stage en Outaouais les milieux cliniques et privés hors de la région seront sollicités.

Il est entendu

- Qu'en aucun temps les étudiants ne peuvent solliciter la DERUR, les milieux de stages ainsi que le personnel du laboratoire ;
- Qu'en aucun temps les demandes insistantes envers les coordonnateurs de stage et les enseignants ne seront tolérées (mio ou téléphones répétitifs et insistants ou autres). Toute personne qui dérogera à cette règle sera rencontrée par la direction adjointe des études ;
- Que lorsqu'une offre de stage vous est offerte vous devez donner une réponse si vous acceptez ou non l'offre dans un délai de 48h ou moins selon l'urgence de la situation;
- Que si le nombre des places trouvées est insuffisant pour le nombre de stagiaires, la politique d'attribution de place de stage s'appliquera ;
- Que les équipes de stages sont formées par la coordination de stage selon la politique d'attribution des places de stages ;
- Que si malgré tout, des places de stages sont toujours insuffisantes, la diplomation sera retardée jusqu'à ce qu'une place de stage vous soit attribuée. Si aucune place de stage n'est trouvée pour l'année en cours, les étudiants n'ayant pas diplômé faute de manque de place ou qui sont en échec dans un stage seront prioritaires sur les étudiants de la cohorte suivante.
- Que si un étudiant est en échec dans un stage, sa séquence de stage est suspendue jusqu'à la prochaine session de stage. Si l'étudiant avait des stages de planifiés, le ou les blocs de stages suspendus seront attribués à un autre étudiant ayant une séquence incomplète afin de favoriser la diplomation.

Voici les règles d'attribution des places de stages du département Technologie d'analyses biomédicales du Cégep de l'Outaouais.

Avant le début des stages :

1. Meilleure cote R TAB des session 1 à 4

Une fois les stages débutés :

2. Les places sont accordées aux étudiants dont la disponibilité, selon la grille horaire, correspond à l'offre de stage.

J'ai lu et je comprends la politique d'attribution des places de stage, je m'engage à la respecter.

Nom : _____ Date : _____
Signature : _____

Condition pour l'attribution d'un stage manquant ou reprise de stage Programme Technologies d'analyses biomédicales (140.C0)

- Considérant les enjeux de santé sécurité et de biosécurité;
- Considérant les enjeux critiques des résultats de laboratoire;
- Considérant la possibilité du manque de place de stage certaine année;
- Considérant qu'un étudiant ou une étudiante peut pour des raisons autres retarder ses stages;
- Considérant que l'étudiant ou l'étudiante doit maintenir ses connaissances et ses compétences à jour comme condition optimale de réussite de stage;

L'étudiant ou l'étudiante, ayant été retardé dans sa diplomation (stage manquant) nécessitant un ou de plusieurs stages, devra démontrer obligatoirement qu'il a maintenu ses connaissances et ses compétences à jour. Afin d'assurer la réussite du ou des stages à compléter, l'étudiant ou l'étudiante devra comme condition d'attribution de stage démontré qu'il ou elle a maintenu ses connaissances et ses compétences. Une période obligatoire de laboratoire de 3 heures sera offerte par l'enseignant ou l'enseignante afin de permettre la réactivation des connaissances et leurs mises en pratique.

Pour les étudiants et étudiantes dont le délai est de plus d'un an entre le dernier cours théorique et le début du stage, ou pour avoir accès à une reprise de stage échoué, une vérification du maintien des compétences théoriques et pratiques acquises sera effectuée par le biais d'un examen écrit et/ ou d'une entrevue ainsi que par des simulations en laboratoire, les modalités de l'épreuve seront communiquées à l'avance à l'étudiant ou à l'étudiante. Un comité de deux enseignants devra évaluer les résultats.

Selon les résultats obtenus, si le maintien des compétences est démontré, une place de stage sera alors attribuée. Si par contre le maintien des compétences n'a pas été démontré, il y aura report de stage pour la session, une rencontre avec l'étudiant ou l'étudiante fait suite à l'évaluation lui permettant de prendre connaissance de ce qui a été manqué lors du maintien des acquis. L'enseignant ou l'enseignante indiquera à l'étudiant ou l'étudiante les choses qu'il doit revoir et maîtriser.

Une rencontre avec la direction des études est planifiée avec l'étudiant ou l'étudiante pour faire un contrat de réussite.

- ✓ Engagement étudiant
- ✓ Déterminer la prochaine date de laboratoire supervisé (période de 3h pour revoir les éléments manqués après préparation adéquate de l'étudiant ou de l'étudiante)
- ✓ Déterminer la prochaine date de vérification du maintien des acquis. Le maintien des acquis sera effectué selon le même processus.

Suite à la 2^e évaluation du maintien des acquis, selon les résultats obtenus, si le maintien des compétences est démontré, une place de stage sera alors attribuée. Si par contre le maintien des compétences n'a pas été démontré, l'étudiant ou l'étudiante devra reprendre le cours précédent les stages à ses frais.